

## **LES COMPTES DES REGIONS 2001**

*La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs régionaux, comptables du Trésor.*

*En 2001, les régions continuent de bénéficier d'une situation financière favorable. Les recettes et les dépenses totales augmentent de 5,7 %, ce qui caractérise le dynamisme de leur activité. Les produits et les charges de fonctionnement sont repartis à la hausse en 2001 après une année de ralentissement (respectivement +3,1 % et +6,8 %). Les charges augmentant plus vite que les produits, l'autofinancement connaît en 2001 le même fléchissement qu'en 2000, soit -1,7 %.*

*L'augmentation des dépenses totales d'investissement amorcée en 2000 s'est confirmée en 2001 par une croissance de 4,9 % (contre 2% en 2000). Les subventions d'équipement versées qui représentent 42 % de ces dépenses et les remboursements d'emprunts expliquent principalement cette tendance à la hausse en s'accroissant respectivement de 2,9 % et de 15,4 %. Les dépenses réelles d'équipement conservent, quant à elles, un volume stable (+ 1%).*

*Les régions dégagent une capacité de financement depuis 1998 mais elle se réduit depuis 2000. Cette capacité de financement ne représente plus que 4,6 % des dépenses d'investissement (contre 7,9% en 2000). Cette marge de manœuvre leur permet néanmoins de continuer à se désendetter et, à la marge, de renforcer leur fonds de roulement.*

*L'important recours à l'emprunt constaté en 2000 est confirmé en 2001, les régions ont augmenté les emprunts nouveaux de 27%. Les remboursements d'emprunts restent toutefois supérieurs aux emprunts nouveaux. La capacité de désendettement des régions s'accroît et le stock de dettes représente 1,7 année d'autofinancement en 2001 (1,8 année en 2000 et 1,9 année en 1999).*

*Au-delà de ces quelques éléments, je souhaite que cette publication apporte aux lecteurs l'information la plus complète sur les comptes des régions. Mes services, soucieux d'élaborer une base documentaire aussi précise et exhaustive que possible pour l'étude de la situation économique et financière du secteur public local, se tiennent à votre disposition pour répondre à toute demande de précisions complémentaires et pour prendre en compte toutes suggestions et remarques sur ce document.*

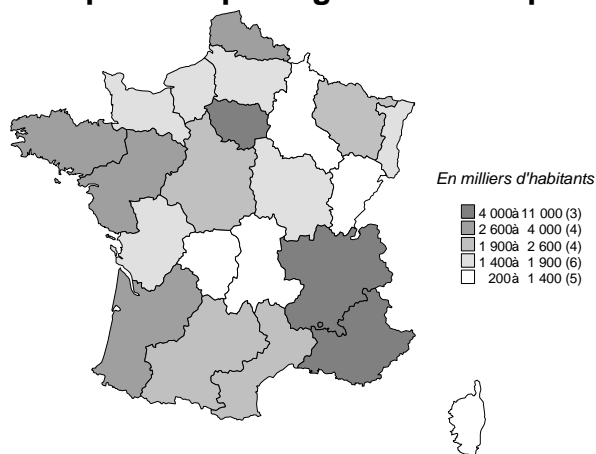
**Jean Bassères**  
**Directeur Général de la Comptabilité Publique**

## ELEMENTS DE CONTEXTE

### La démographie, enjeu des budgets régionaux

Les résultats définitifs du recensement de mars 1999 chiffrent à 58,5 millions

#### Population par région de métropole



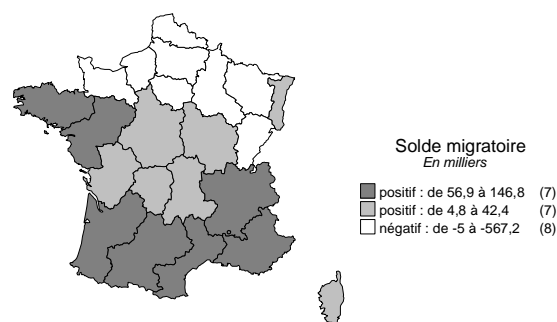
INSEE - recensement 1999

d'habitants la population des 22 régions de métropole. Les régions d'Outre-mer regroupent 1,7 million d'habitants. La région Ile de France est de loin la plus peuplée avec près de 11 millions d'habitants.

Les évolutions démographiques révélées par le recensement de 1999 sont contrastées. Les différences sont davantage liées aux migrations inter-régionales qu'à la simple variation des soldes naturels régionaux de la population. La richesse, la croissance économique et la nature des activités d'une région déterminent souvent son pouvoir d'attractivité. Les principales tendances

confirment l'attraction qu'exercent les régions littorales, notamment celles du pourtour méditerranéen ainsi que celles de l'Ouest et du Sud-Ouest. Certaines régions sont dynamisées par de grands pôles urbains (Rennes, Strasbourg,...).

#### Les migrations inter-régionales entre 1990 et 1999



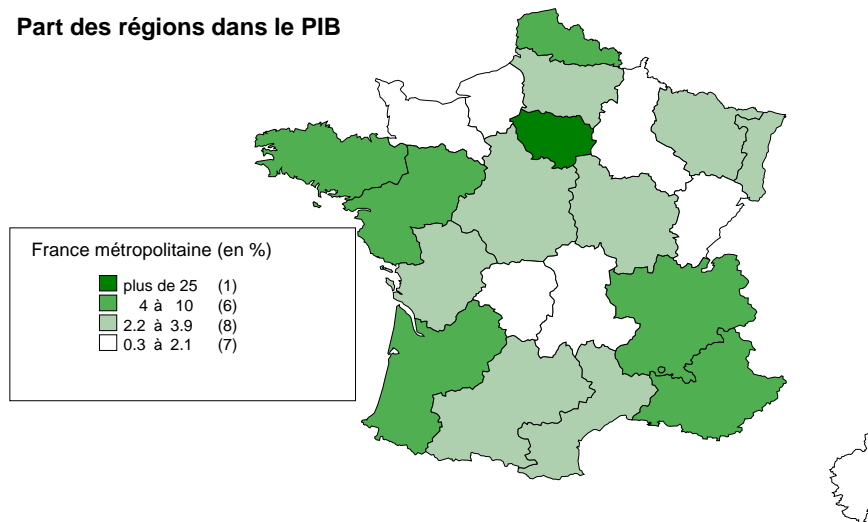
INSEE - recensement 1999

Cependant la mobilité résidentielle diminue en France. Cette baisse s'explique essentiellement par l'attraction moins grande de l'Ile de France qui concentre à elle seule 42 % des volumes de flux migratoires.

Ces évolutions démographiques ne sont pas sans conséquence sur les budgets des régions. La population conditionne en effet la répartition des dotations de l'État, seconde source de revenu des régions ainsi que les besoins en équipements et en services.

## Le poids économique des régions de métropole

Part des régions dans le PIB



Source : INSEE Comptes régionaux 2001.

En 2001, 4 régions concentrent plus de la moitié du Produit Intérieur Brut (PIB) national<sup>1</sup>, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, la région Rhône-Alpes et la région Provence Alpes Côte d'Azur. Néanmoins le poids de chaque région dans la production nationale est resté stable depuis 1990. Durant cette période le développement des services, la diminution de la part de la construction et de l'agriculture se confirment sur l'ensemble du territoire. Cependant les régions gardent leur spécificité productrice. La prépondérance de l'Île de France s'affirme dans la plupart des grands secteurs : services, industrie et construction. Les régions du Nord et de l'Est demeurent plutôt industrielles et celles du Sud sont davantage tournées vers les services. L'agriculture demeure importante dans l'Ouest et le Centre.

La France de l'Est, incluant Paris, représente un tissu urbain particulièrement imbriqué qui s'oppose à un dessin plus éclaté des zones urbaines dans l'Ouest.

---

<sup>1</sup> France métropolitaine

## L'évolution des grandes masses financières est plus marquée en 2001 qu'en 2000

En 2001 les régions ont réalisé un montant total de dépenses<sup>2</sup> de 13,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 5,7 % par rapport à 2001. Les dépenses ont donc été plus dynamiques en 2001 qu'en 2000 qui n'avait connu qu'une croissance de 2,1 %.

En millions d'euros

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Fonctionnement</b>					
Produits de fonctionnement	9.232	9.568	10.128	10.177	10.491
Charges de fonctionnement	5.065	5.394	5.638	5.761	6.150
<b>Autofinancement brut</b>	<b>4.167</b>	<b>4.173</b>	<b>4.491</b>	<b>4.416</b>	<b>4.340</b>
<b>Investissement</b>					
Recettes définitives (*) d'investissement	1.206	1.217	1.284	1.294	1.308
Dépenses définitives (**) d'investissement	5.642	5.281	5.211	5.292	5.398
<b>Besoin de financement (***)</b>	<b>269</b>	<b>-109</b>	<b>-564</b>	<b>-418</b>	<b>-251</b>
<b>Financement du besoin de financement</b>					
Variation de dettes à long et moyen terme	285	-4	-531	-375	-240
Variations de créances à long et moyen terme	-85	78	-44	-27	-3
Variation du fonds de roulement	-69	184	-10	15	8

En millions de francs

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Fonctionnement</b>					
Produits de fonctionnement	60.560	62.759	66.436	66.756	68.815
Charges de fonctionnement	33.225	35.385	36.980	37.788	40.344
<b>Autofinancement brut</b>	<b>27.336</b>	<b>27.374</b>	<b>29.456</b>	<b>28.968</b>	<b>28.472</b>
<b>Investissement</b>					
Recettes définitives (*) d'investissement	7.910	7.984	8.424	8.487	8.581
Dépenses définitives (**) d'investissement	37.011	34.643	34.179	34.716	35.407
<b>Besoin de financement (***)</b>	<b>1.765</b>	<b>-714</b>	<b>-3.701</b>	<b>-2.740</b>	<b>-1.646</b>
<b>Financement du besoin de financement</b>					
Variation de dettes à long et moyen terme	1.871	-23	-3.482	-2.460	-1.574
Variations de créances à long et moyen terme	-559	512	-286	-179	-18
Variation du fonds de roulement	-452	1.204	-67	101	54

Glissement annuel (en %)

	1997/1996	1998/1997	1999/1998	2000/1999	2001/2000
<b>Fonctionnement</b>					
Produits de fonctionnement	7,9	3,6	5,9	0,5	3,1
Charges de fonctionnement	10,4	6,5	4,5	2,2	6,8
<b>Autofinancement brut</b>	<b>5,1</b>	<b>0,1</b>	<b>7,6</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,7</b>
<b>Investissement (opérations définitives)</b>					
Recettes définitives (*) d'investissement	-1,2	0,9	5,5	0,7	1,1
Dépenses définitives (**) d'investissement	3,4	-6,4	-1,3	1,6	2,0
<b>Besoin de financement (***)</b>	<b>-2,1</b>	<b>-140,5</b>	<b>418,1</b>	<b>-26,0</b>	<b>-39,9</b>

(\*) recettes totales d'investissement - emprunt nouveaux et dettes assimilées - prêts et avances remboursés aux régions

(\*\*) dépenses totales d'investissement - remboursements des emprunts et dettes assimilées - immobilisations financières

(\*\*\*) Solde des rubriques "dépenses définitives-recettes définitives-autofinancement brut", c'est une capacité de financement si il est négatif.

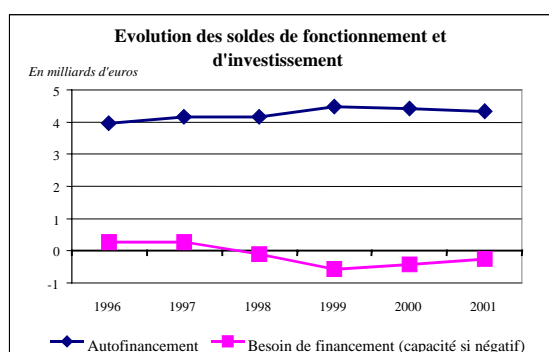
<sup>2</sup> Total des dépenses de l'année (charges de fonctionnement + dépenses définitives d'investissement + remboursements d'emprunts et dettes assimilées + immobilisations financières)

## SOLDES DE GESTION

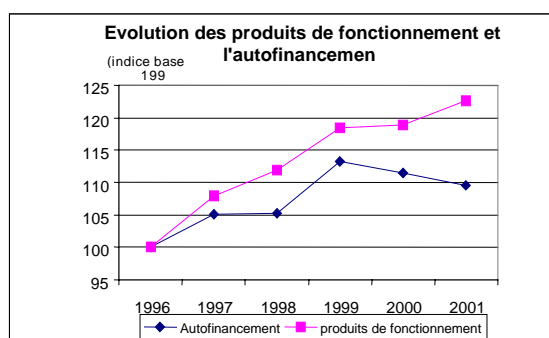
### *L'autofinancement se réduit en 2001*

L'autofinancement est le solde d'exécution des opérations réelles (produits encaissables moins dépenses décaissables) de la section de fonctionnement. Il permet de financer tout ou partie des dépenses de la section d'investissement (besoin de financement).

Si l'autofinancement diminue légèrement depuis 1999, les produits de fonctionnement suivent une évolution inverse, et reprennent un rythme de croissance plus soutenu après un ralentissement en 2000.



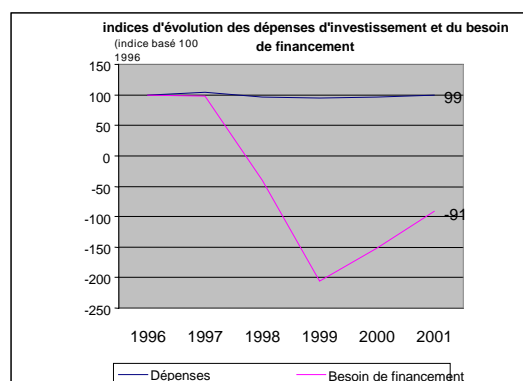
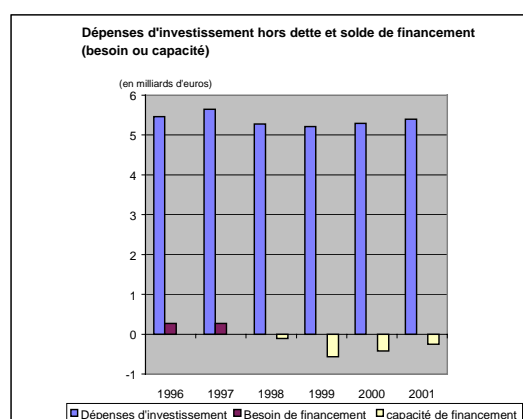
L'autofinancement a présenté un volume croissant de 1996 à 1999 avant de connaître un léger tassement en 2000 puis en 2001.



### *La capacité de financement des régions diminue en 2001*

Le besoin de financement est le solde des opérations réelles de la section d'investissement. Il est calculé hors emprunts

(remboursements et emprunts nouveaux de l'exercice).

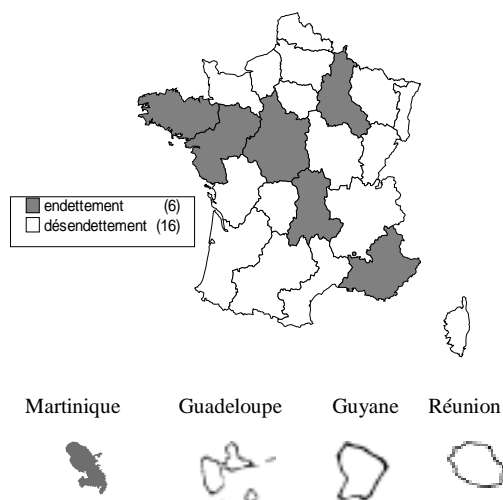


Le besoin de financement est devenu une capacité de financement en 1998, ce qui signifie que les ressources d'investissement hors dette sont devenues supérieures aux dépenses d'investissement hors dette. Cette capacité s'est accrue jusqu'en 1999 puis s'est contractée en 2000 et 2001. Elle représente 251 millions d'euros (contre 564 millions d'euros en 1999).

La capacité de financement ne représente plus que 4,6 % des dépenses d'investissement (7,9 % l'exercice précédent).

Le désendettement des régions s'établit à 3 % du stock de dettes en 2001 et concerne trois régions sur quatre.

Le désendettement touche la majorité des régions

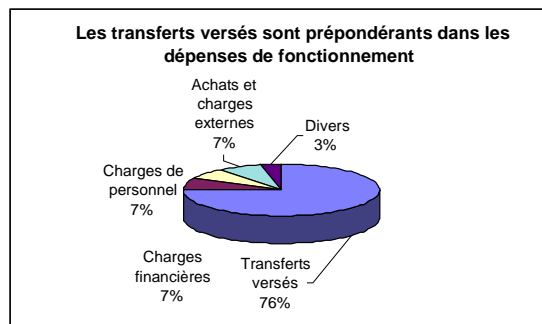


## FONCTIONNEMENT

*Après une année de fort ralentissement les produits et les charges de fonctionnement repartent à la hausse en 2001*

Les **charges de fonctionnement** augmentent de 6,8 % en 2001 alors que la hausse de 2000 avait été la plus faible depuis dix ans (2,2 %). Elles s'élèvent au total à 6,15 milliards d'euros.

A la différence des départements et des communes, dont les charges de nature administrative sont prépondérantes, les transferts versés représentent les trois quarts des dépenses de fonctionnement des régions et expliquent assez largement leur progression. Ces transferts sont composés de participations et subventions et s'élèvent à 4,6 milliards d'euros, en hausse de 6,4 % par rapport à 2000 (+ 2,9 % en 2000).



L'ensemble des **participations** est en hausse de 6 % en 2000. Ces opérations bénéficient en priorité aux organismes de formation professionnelle pour 2 milliards d'euros et aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour 801 millions d'euros.

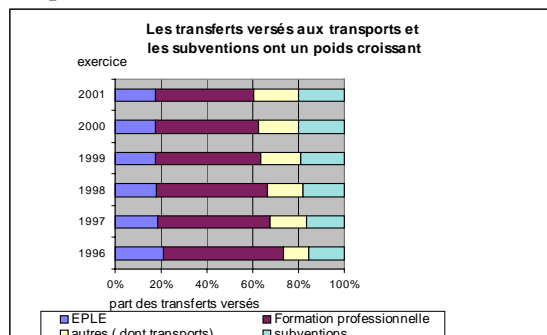
- Les participations versées aux établissements d'enseignement secondaire augmentent de 5,6 %. Ces dépenses correspondent aux charges d'exploitation de ces établissements et sont consacrées principalement aux ouvrages de rénovation, de sécurisation et d'équipement technologique qui génèrent des frais de fonctionnement croissants.

- Les dépenses de formation professionnelle n'ont pas suivi une croissance identique aux autres participations des régions. En effet, la progression est de 1,5 % (1,2 % en 2000). Ces dépenses correspondent à la rémunération des stagiaires et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, aux actions de formation préqualifiante en faveur des jeunes de moins de 26 ans.

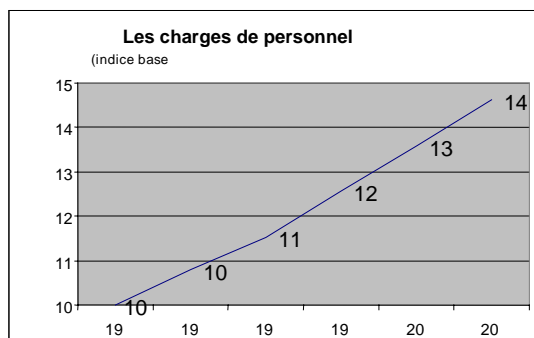
- Les autres participations sont soutenues en 2001 par les transferts en matière ferroviaire. La loi du 4 février 1995<sup>1</sup> a prévu d'attribuer aux régions l'organisation et le financement des transports collectifs d'intérêt régional. Une phase d'expérimentation, concernant quelques régions (Alsace, Centre, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays de Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes) a conduit à une hausse continue des participations hors EPLE et formation professionnelle. Elles atteignent 898 millions d'euros en 2001, soit une augmentation de 17,9 %. On retrouve le rythme de progression antérieur à 2000 qui avait connu un

<sup>1</sup> loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

ralentissement (+2,1 %). Cette croissance plus forte s'explique par la généralisation de la régionalisation des transports régionaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002<sup>3</sup> qui a conduit les régions à anticiper sur 2001 les charges d'exploitation des services transférés en 2002.



Les transferts versés par les régions peuvent aussi prendre la forme de **subventions et d'allocations**. Ces dernières sont en progression de 8,2 % par rapport à 2000 et suivent donc le même rythme de progression que précédemment. Les subventions représentent un montant de 927 millions d'euros, soit 20 % des transferts versés. Ces dépenses répondent le plus souvent à des interventions ciblées auprès d'entreprises et associations participant au développement local, principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du sport et de la culture.

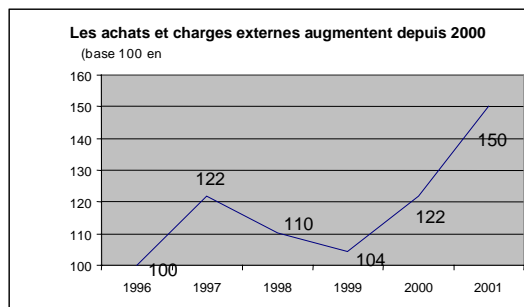


Les **charges de personnel** connaissent une progression forte de 7,8 % en 2001 qui confirme la tendance des exercices précédents (+ 8% en moyenne depuis 1997). Ces charges ne représentent toutefois qu'un poids limité dans les charges de fonctionnement (429 millions d'euros, soit 7% seulement).

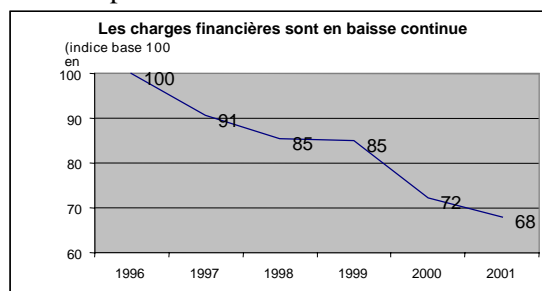
On note néanmoins que ce poste de dépense progresse plus rapidement que les autres dépenses de fonctionnement si l'on considère les quatre derniers exercices. Cela s'explique

<sup>3</sup> Prévue par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

notamment par la hausse des cotisations CNRACL, par l'influence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et par la nécessité de recruter dans le cadre des nouvelles actions en faveur de la formation professionnelle. Cette progression reste toutefois limitée par rapport au début des années 90 et si 92 % des conseils régionaux déclarent un renforcement d'au moins un de leurs secteurs d'activité, 81 % reconnaissent aussi avoir rencontré des difficultés de recrutement<sup>4</sup>.



Les **achats et charges externes** poursuivent la tendance engagée en 2000 (+ 16,7 %) avec une progression de 23,1 %. Ce poste de dépenses reste néanmoins limité comparativement aux autres collectivités puisqu'il ne représente que 7,2 % des charges de fonctionnement. Ces achats évoluent fortement d'une année sur l'autre en raison de la diversité des postes de dépense y figurant. Ils incluent les frais administratifs, acquisitions de matériel non immobilisé, les frais d'entretien et de rénovation des biens mobiliers et immobiliers ou les remboursements de frais à d'autres collectivités. En 2001 la hausse des prix de certains biens (notamment les matières premières) et services et les créations d'emploi ont entraîné automatiquement la progression de ces dépenses.



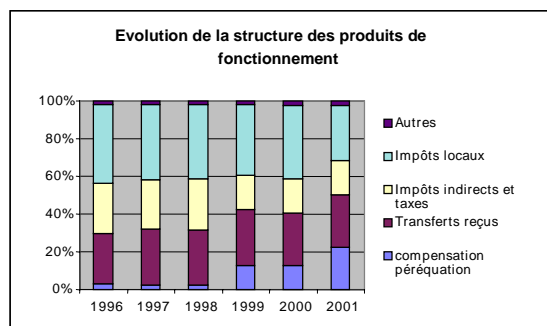
Les régions poursuivent leur effort de réduction des **charges financières** en 2001 (-6 %) mais de manière moins intensive qu'en 2000 (-14,9 %). Les charges financières

<sup>4</sup> Note de conjoncture du CNFPT, "emploi territorial" n° 6, mars 2002

s'élèvent à 456 millions d'euros et représentent le second poste de dépenses de fonctionnement après les transferts versés. La détente des taux d'intérêt, à la suite du ralentissement économique a permis d'accentuer les effets de la politique de désendettement des régions. Les charges financières qui représentaient 14,6 % des dépenses de fonctionnement en 1996 ne constituent plus que 7,4 % de ces dépenses en 2001.

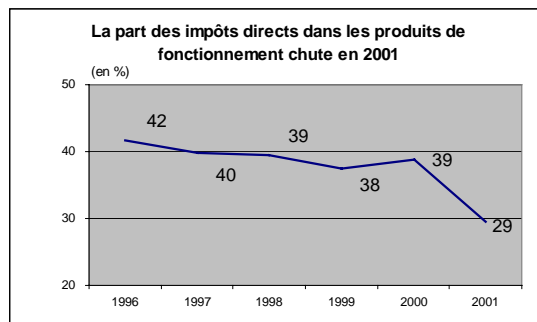
**Les produits de fonctionnement repartent à la hausse (+ 3,1 %) après la stabilisation de 2000 (+0,5 %).**

Ils s'élèvent à 10,5 milliards d'euros mais leurs composantes suivent des évolutions disparates.



**Le poids de la fiscalité votée se réduit dans la structure de financement du fonctionnement des régions en 2001**

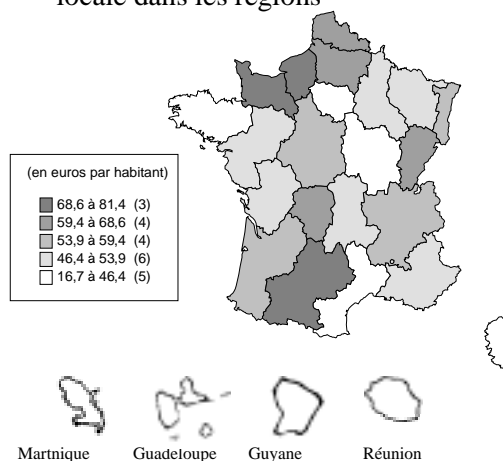
Les produits de **fiscalité directe** représentent encore en 2001 la première source de financement des régions pour le fonctionnement (29,5 % des produits de fonctionnement). Néanmoins cette position tend à se réduire puisque la fiscalité directe représentait 38 % des ressources de fonctionnement en 2000. Les impôts locaux régionaux s'élèvent à 3,1 milliards d'euros en 2001, en baisse de 21,7 % par rapport à 2000.



Cette évolution s'explique principalement par la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation en 2001<sup>5</sup>. En 2000, la suppression de cette taxe était intervenue après le vote des budgets, la mesure s'était donc traduite par un dégrèvement total. En 2001, les régions reçoivent une compensation égale au produit 2000 revalorisé en fonction du taux d'évolution de la DGF. A partir de 2002 cette compensation suivra le rythme de la DGF.

Cinq régions ont augmenté leurs taux d'imposition et une région a diminué ses taux en 2001, les autres ont maintenu les taux existants. On peut noter la stabilisation de la pression fiscale depuis 1998. Les disparités de taux entre régions sont stables mais révèlent des écarts qui vont de 1 à 2,26 pour la taxe professionnelle, de 1 à 4,27 pour la taxe sur le foncier bâti et de 1 à 13,6 pour la taxe sur le foncier non bâti.

La diversité de la taxation locale dans les régions



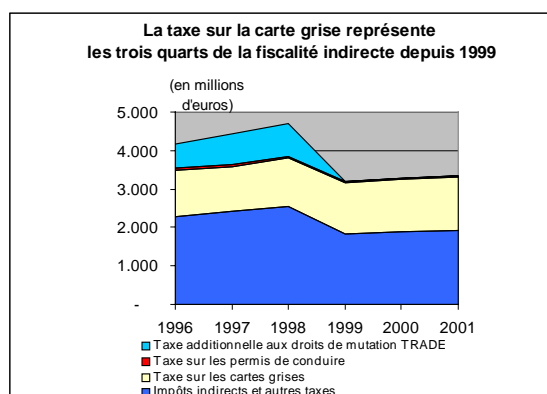
En revanche les bases sont plus mobiles. Les bases de la taxe sur le foncier bâti et non bâti ont augmenté en 2001 (+ 2,17 % et + 1,73 %).

<sup>5</sup> Loi de finances rectificative n° 2000-656 du 13 juillet 2000

Inversement, la base de taxe professionnelle diminue de 2,2 % en raison de la poursuite de sa réforme. On peut néanmoins remarquer que cette réduction, due à la suppression progressive de la part salariale de la base d'imposition, est compensée en partie par le dynamisme de l'activité de 1999 qui sert de référence au calcul de la taxe professionnelle en 2001.

En conséquence, le produit des taxes foncières augmente de 3,2 % et le produit de la taxe professionnelle recule de 1,2 %. Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, la taxe professionnelle représente désormais 65 % des impôts directs.

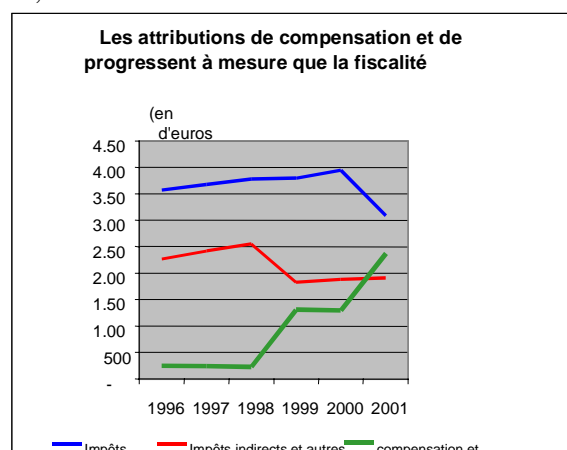
La fiscalité indirecte progresse de 1,2 % en 2001, ce qui représente une évolution moins favorable qu'en 2000 (+ 3,3 %). Depuis 1999, la suppression de la part régionale des droits de mutation a conduit à réduire la part de la fiscalité indirecte dans les recettes de fonctionnement des régions, tendance qui se confirme en 2001. Les impôts indirects ne représentent plus que 18,2 % des recettes de fonctionnement et sont composés aux trois quarts par la taxe sur les cartes grises. Celle-ci a suivi le rythme de croissance du marché automobile en augmentant de 2,9 %, une seule région ayant décidé d'augmenter le tarif de base par cheval fiscal (CV).



**Les attributions fiscales de compensation et de péréquation** connaissent une forte progression imputable à la compensation liée à la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation. Ces attributions fiscales se composent, d'une part, de compensations d'exonérations ou diminutions de fiscalité directe et, d'autre part, du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. Entre

2000 et 2001, la compensation au titre des exonérations sur la taxe d'habitation a été multipliée par 10 pour atteindre 762 millions d'euros. Le fonds de péréquation de la taxe professionnelle progresse dans le même temps de 38%, pour atteindre 29 millions d'euros, tandis que la compensation liée à la suppression de la part régionale des droits de mutation connaît une évolution favorable de 2,2 % après avoir diminué en 2000 et représente 814 millions d'euros en 2001. La compensation au titre de la taxe professionnelle augmente de 46 % et s'élève à 422 millions d'euros, ce qui s'explique par la réduction de la part salariale de la taxe professionnelle qui rentre dans la troisième année de sa réforme.

Au total, les compensations croissent de 83,6 % en 2001.

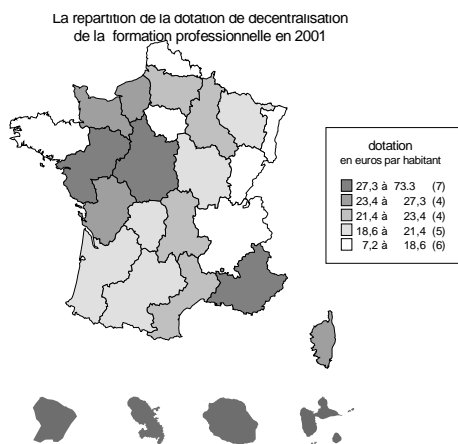


### ***Les transferts reçus augmentent en 2001 et accompagnent les transferts de compétence***

Les transferts reçus en fonctionnement connaissent une évolution de +2,0 % en 2001, à l'inverse de 2000 (-5,5 %). Ils s'élèvent à 2,9 milliards d'euros soit 27,5 % des produits de fonctionnement. Ces transferts se composent de participations de l'Etat pour 62 %, de dotations de l'Etat pour 33 % et de subventions et remboursements divers pour 5 %.

Les participations de l'Etat (1,8 milliard d'euros) enregistrent la plus forte hausse (+ 6,2%) alors que l'exercice 2000 avait connu une baisse de 3,7 %. Ces participations sont essentiellement affectées au financement de la formation professionnelle qui connaît une forte

augmentation en raison des conventions pluriannuelles ciblées sur les programmes régionaux pour l'emploi des jeunes. Les régions ont perçu 1,37 milliard d'euros au titre de la formation professionnelle. En outre les participations de l'Etat soutiennent largement (0,5 milliard d'euros) le transfert de compétence en matière de transport ferroviaire dans sept régions expérimentatrices.



La dotation globale de décentralisation (DGD) en 2001 représente 843 millions d'euros soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2000 (803 millions d'euros). Celle-ci est essentiellement consacrée au transfert du fonctionnement des équipements scolaires du second degré. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne concerne que la région Ile de France. En voie d'extinction, elle ne représente plus que 66 millions d'euros<sup>6</sup>. Les régions d'Outre-Mer et neuf régions de métropole perçoivent aussi des recettes au titre du Fond de Correction des Déséquilibres Régionaux. Ces montants s'élèvent à 59 millions d'euros et correspondent à des prélèvements fiscaux opérés sur trois régions contributrices.<sup>7</sup>

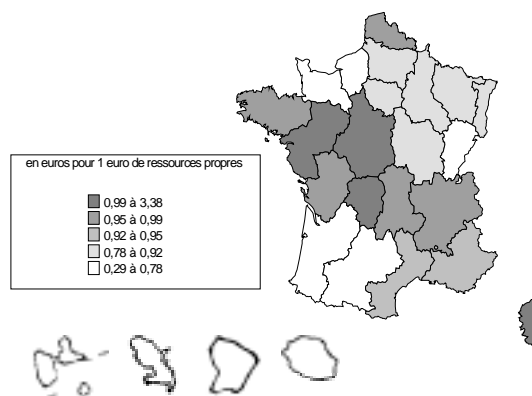
Les autres subventions et remboursements sont surtout constitués par les versements européens. Elles s'élèvent à 127 millions d'euros, soit une baisse de 35 %. Cette baisse est due essentiellement à la diminution des ressources européennes utilisées par les régions pendant l'exercice 2001, année de démarrage effectif du programme 2000-2006

<sup>6</sup> La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 prévoit l'extinction progressive de cette DGF, au moyen d'une diminution de son montant de 18,3 millions d'euros par an.

<sup>7</sup> Alsace, Rhône-Alpes et Ile-de-France.

des fonds structurels. Les régions ont dû solder les anciens DOCUP ce qui a retardé l'engagement des nouveaux programmes.

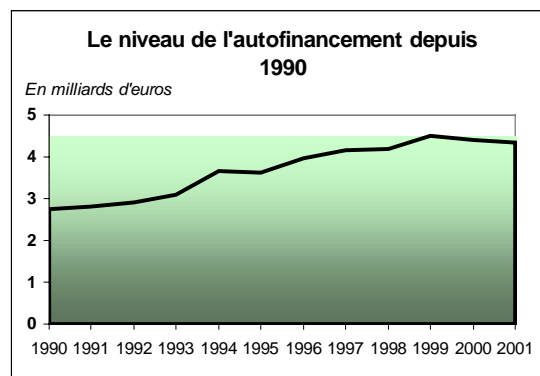
Le poids des transferts, subventions et compensations



\* Les ressources propres sont constituées des impôts directs et indirects, des ventes et prestations et de l'ensemble des produits courants et exceptionnels.

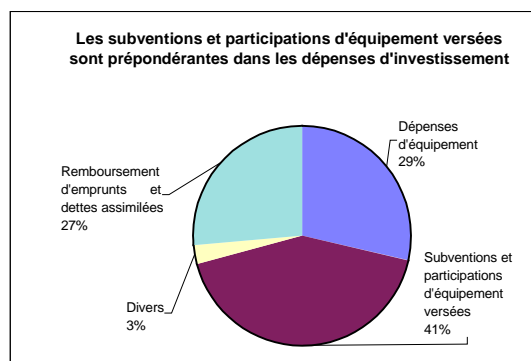
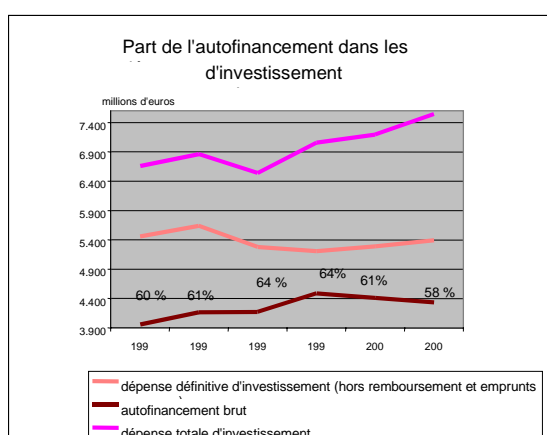
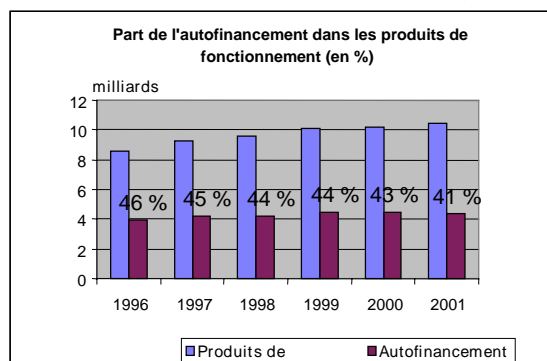
### ***L'autofinancement diminue au même rythme qu'en 2000 (-1,7 %)***

Malgré le retour de la croissance des produits de fonctionnement, la forte augmentation des charges de fonctionnement ne permet pas une hausse de l'autofinancement. Même si ce dernier s'est réduit, il reste supérieur à l'autofinancement constaté avant 1999 et s'établit à 4,3 milliards d'euros (contre 4,5 milliards d'euros en 1999).

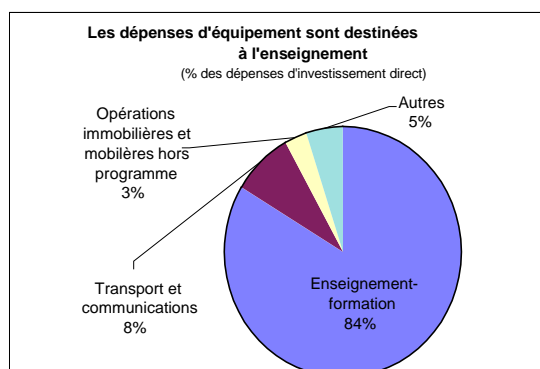


L'autofinancement représente une part décroissante des produits de fonctionnement (41 % en 2001 contre 46 % en 1996) et des dépenses totales d'investissement. La forte progression des dépenses d'investissement a amené la part de l'autofinancement dans leur financement à 58 % alors qu'elle était de 64 %

en 1999. Cependant il représente encore plus des trois quarts des dépenses définitives d'investissement (hors remboursements).



Après une forte contraction des **dépenses d'investissement** en 1998 et 1999, l'année 2000 s'est caractérisée par une reprise des efforts d'investissement. La conclusion des contrats de plan Etat-Régions pour la période 2001-2006 a créé les conditions d'une reprise plus importante en 2001 afin de démarrer les programmes. Les indices du BTP ont encouragé cette reprise des investissements en 2001 après une hausse importante des prix en 1999 et 2000.



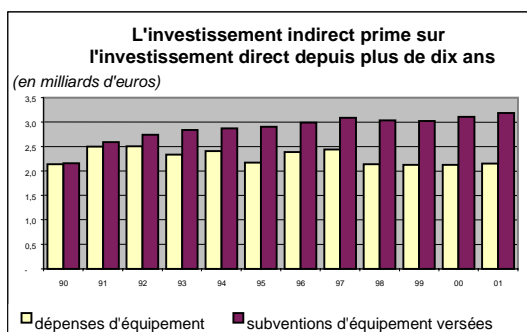
Les **dépenses directes d'investissement** enregistrent une seconde année de stabilisation (+ 1 %). Le secteur de l'enseignement et de la formation représente 84 % des dépenses d'investissement direct. Après une baisse des dépenses dans ce secteur en 2000 (- 2,7 %), l'année 2001 connaît une reprise de 1,3 %. Les dépenses d'équipement scolaire financées par les régions demeurent davantage tournées vers la réparation et la sécurisation des locaux que vers la construction de nouveaux bâtiments, ce qui explique le faible dynamisme de ce poste de dépenses.

## INVESTISSEMENT

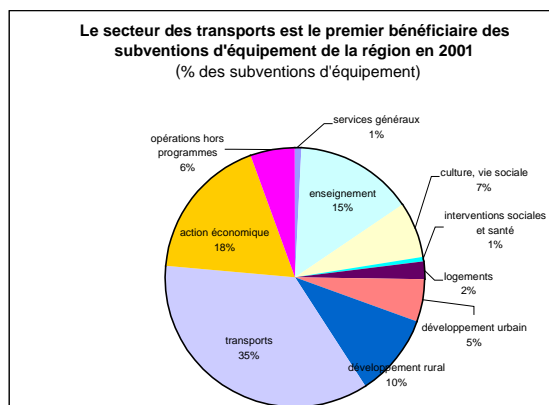
### *La reprise de l'investissement s'est confirmée en 2001*

En 2001, les dépenses totales d'investissement augmentent de 4,9 % contre 2% en 2000. Elles s'élèvent à 7,6 milliards d'euros (7,2 milliards d'euros en 2000).

Les subventions versées restent le principal poste de dépenses d'investissement dont elles représentent 42 % tandis que les dépenses d'investissement direct s'établissent à 29 % des dépenses totales.

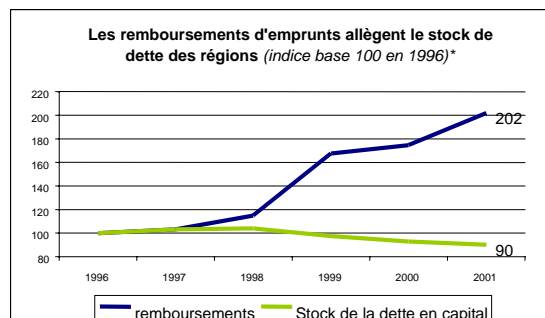


Après une hausse de 2,8 % en 2000, les **subventions d'équipement** connaissent une seconde année de reprise modérée (+ 2,9 %). Ces subventions sont tournées majoritairement vers les organismes publics et semi-publics (24,3 %) et vers les communes et départements (22 %). Le secteur des transports est le principal bénéficiaire des subventions d'équipement, avec 35 % du total, devant la formation et l'enseignement avec 16 %. Le secteur des transports est particulièrement dynamique puisque les dépenses résultant de l'expérimentation ferroviaire l'accroissent de 8 %. On peut encore noter que les actions économiques ont connu une nette diminution de 6 % tandis que les dépenses pour le développement rural croissent de 10 %.



### Les remboursements d'emprunts progressent plus rapidement qu'en 2000

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 2 milliards d'euros en 2001 contre 1,7 milliard d'euros en 2000 (+15,4 %).



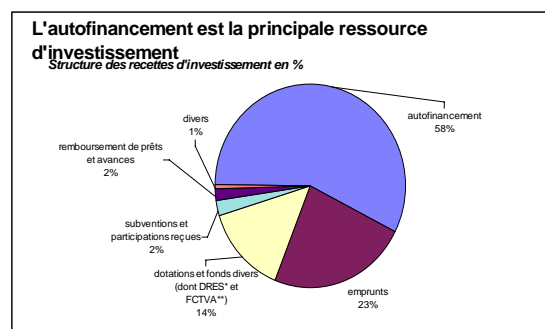
\* Remboursements bruts (y compris les opérations d'aller-retour sur ligne de trésorerie)

Le rythme de progression, bien qu'inférieur à 1999 (+45,9 %) est plus élevé qu'en 2000 où il était descendu à +4,2 %.

Le montant des remboursements bruts doit toutefois être corrigé des emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie qui créent des mouvements d'allers-retours sans mobiliser des financements de long terme. Ceux-ci représentent 897 millions d'euros et 45 % des remboursements d'emprunts. Ces instruments permettant d'optimiser les montants de trésorerie sont de plus en plus utilisés par les régions puisqu'ils progressent de 32 % en 2001. Déduction faite de ces emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, les remboursements d'emprunts n'ont progressé que de 4,4 % et s'établissent à 1,1 milliard d'euros.

### Les recettes d'investissement progressent plus vite qu'en 2000

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 7,5 milliards d'euros (7,2 milliards d'euros en 2000) et augmentent de 4,7 % (+ 2,3 % en 2000), progression identique à celle des dépenses d'investissement.



L'autofinancement représente 58 % des recettes totales d'investissement soit une légère diminution par rapport à 2000 (60 %).

des recettes totales). Il se monte à 4,3 milliards d'euros et représente 65 % des recettes d'investissement hors emprunts avec option de ligne de trésorerie, il reste par conséquent la ressource privilégiée pour l'investissement des régions.

Les nouveaux emprunts représentent la seconde ressource pour l'investissement régional. Ils s'établissent à 1,8 milliard d'euros, en hausse de 30 % (+ 27 % si l'on corrige ce montant des opérations de gestion active de la dette). Cette augmentation confirme la tendance constatée en 2000 après trois années de réduction du recours au financement externe.

La gestion active de la dette dans les régions a été encouragée par un contexte de baisse des taux à court et long terme tout au long de 2001. Cet environnement a permis aux régions de se désengager des anciens prêts à taux élevés et de contracter des produits de refinancement ou des produits diversifiés.

L'ensemble des dotations et fonds divers reste stable et s'élève à 1 milliard d'euros.

Parmi ces dotations la plus importante est la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) qui représente 539 millions d'euros, soit une progression de 1,8 %. Cette progression, inscrite dans le cadre du Contrat de croissance et de solidarité 1999-2002, est régulière.

Le fonds de compensation de la TVA, représente 300 millions d'euros soit un résultat stable par rapport à 2000. Le remboursement de la TVA s'effectue en considérant les dépenses d'équipement de la pénultième année. L'investissement direct étant resté stable en 1999, la compensation de la TVA afférente l'est aussi.

Les subventions et participations constituent une part plus modeste des ressources d'investissement des régions soit 184 millions d'euros. Ces recettes reçues dans le cadre de financements croisés de projets d'équipement avec l'Etat, l'Union européenne et les collectivités locales sont en diminution de 6 % après une année 2000 dynamique (+ 22 %).

### ***Les investissements sont plus largement financés par l'emprunt mais les régions dégagent en 2001 une capacité de financement***

Les emprunts (hors option de tirage sur ligne de trésorerie) en 2001 représentent 13 % des ressources d'investissement contre 10 % en 2000.

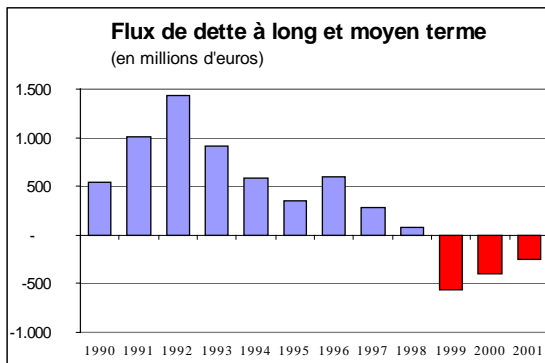
Toutefois les remboursements restent supérieurs aux emprunts nouveaux. Les ressources internes d'investissement couvrent donc les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunts. La capacité de financement est de 251 millions d'euros, en baisse de près de 160 millions d'euros, comme en 2000 qui voyait déjà une réduction de même montant.

Cette capacité de financement permet encore aux régions de réduire leur encours de dettes de 240 millions d'euros.

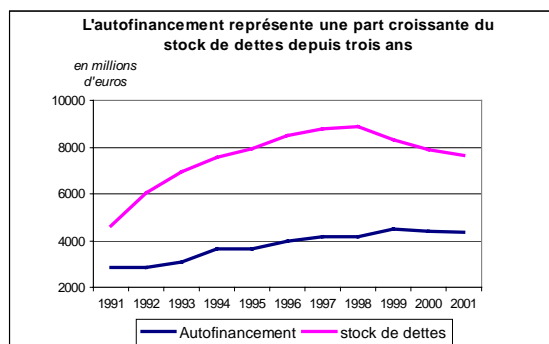
## ***ANALYSE PATRIMONIALE***

### ***Les régions poursuivent plus lentement leur désendettement***

Les régions s'endettent moins vite depuis 1993 mais ne se désendettent qu'à partir de 1999. Depuis trois ans un fort autofinancement permet de couvrir les dépenses d'investissement par des ressources propres et de dégager une capacité de financement destinée au désendettement. En 2001 la forte hausse des emprunts se conjugue avec un mouvement identique sur les remboursements. On peut noter toutefois que l'effort de désendettement enregistre un ralentissement en 2000 puis en 2001. Le stock de dettes à long et moyen terme diminuait de 6 % en 1999, de 5% en 2000 et de 3% seulement en 2001. Le désendettement s'élève à 240 millions d'euros en 2001 contre 375 millions d'euros en 2000 et établit le stock de dettes à 7,6 milliards d'euros (y compris les dettes sans réception de fonds).

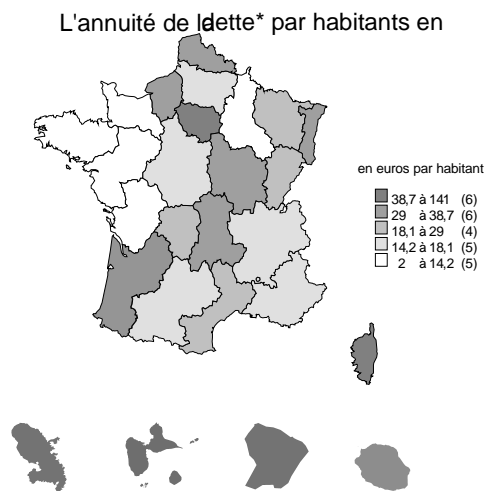


La capacité de désendettement des régions augmente puisque le stock de dettes représente 1,7 année d'autofinancement en 2001 contre 1,8 en 2000 et 1,9 en 1999. L'amélioration de ce ratio signifie qu'en dépit de la baisse de l'autofinancement depuis 1999, le désendettement améliore la situation financière des régions.



On peut néanmoins relever des disparités régionales quant à l'annuité par habitant. Compte tenu de la diversité des situations financières et administratives des régions, ce ratio connaît un écart type important. Toutefois, et si on considère uniquement la strate "métropole hors Ile-de-France et Corse", l'annuité de dette moyenne par habitant est de 22 euros en 2001 contre 21 euros en 2000. Le ratio le plus faible est celui de la Bretagne avec 2 euros de charge de dette par habitant et le plus élevé de la strate se situe en Bourgogne puisque le poids de l'annuité de dette représente 38,7 euros par habitant. Les régions d'outre-mer connaissent un endettement supérieur et par conséquent une charge de dette supérieure à celle de métropole. Elle est de 63 euros par habitant en moyenne et va jusqu'à 141 euros par résident guyanais. Néanmoins, cette dépense a connu une forte baisse en 2001 puisque l'annuité

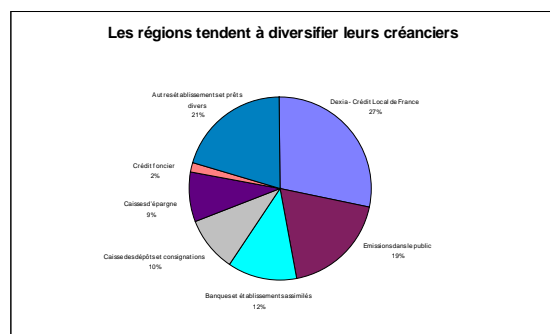
moyenne en 2000 s'élevait à 78 euros par habitant.



\* corrigée des emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie

Le ratio de dette rapportée au produit de fonctionnement rend compte du renforcement de la solidité financière et de la solvabilité des régions en 2001. Celui-ci est passé de 0,77 en 2000 à 0,72 en 2001.

Le stock de dettes des régions s'établit à 7,6 milliards d'euros en 2001. Le premier créancier des régions reste Dexia-CLF avec 27 % de ces emprunts. Toutefois, les régions ont diversifié depuis quelques années leurs créanciers. Ainsi le recours à des établissements de crédits autres que les grands créanciers traditionnels des collectivités locales représente 21 % du stock de dette en 2001 contre 10 % en 1996. En outre l'utilisation des émissions dans le public s'est développée et représente à présent 19 % de la dette.



## Les régions stabilisent une situation financière solide

En millions d'euros	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Créances à court terme (A)	1.145	949	711	893	847	487
Dettes à court terme (B)	1.117	981	887	1.141	1.229	828
<b>Besoin en fonds de roulement (C=A-B) (**)</b>	<b>28</b>	<b>-32</b>	<b>-176</b>	<b>-248</b>	<b>-382</b>	<b>-341</b>
Trésorerie (D)	469	460	754	814	964	931
<b>Fonds de roulement (C+D)</b>	<b>498</b>	<b>428</b>	<b>578</b>	<b>566</b>	<b>582</b>	<b>590</b>
Dépenses budgétaires réelles	11.250	11.928	11.938	12.696	12.958	13.697

En millions de francs	1996	1997	1998	2000	2000	2001
Créances à court terme (A)	7.512	6.228	4.667	5.858	5.558	3.195
Dettes à court terme (B)	7.328	6.438	5.818	7.485	8.065	5.428
<b>Besoin en fonds de roulement (C=A-B)</b>	<b>184</b>	<b>-210</b>	<b>-1.152</b>	<b>-1.626</b>	<b>-2.507</b>	<b>-2.234</b>
Trésorerie (D)	3.079	3.017	4.945	5.342	6.322	6.105
<b>Fonds de roulement (C+D)</b>	<b>3.264</b>	<b>2.807</b>	<b>3.793</b>	<b>3.716</b>	<b>3.815</b>	<b>3.872</b>
Dépenses budgétaires réelles	73.797	78.246	78.306	83.280	84.999	89.846

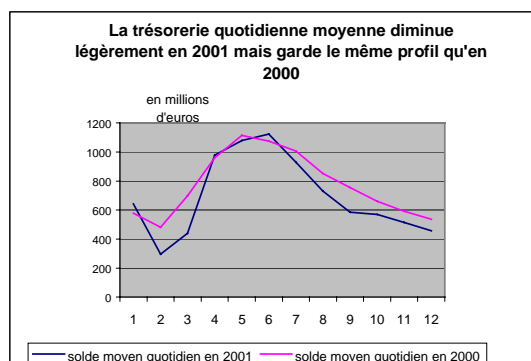
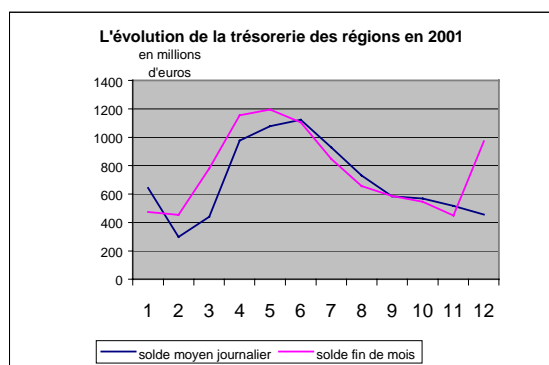
  

Coefficient de fonds de roulement (*)	15,9	12,9	17,4	16,1	16,2	15,5
---------------------------------------	------	------	------	------	------	------

(\*) Fonds de roulement exprimé en jours de dépenses budgétaires réelles

(\*\*) Besoin ou dégageement en fonds de roulement

La trésorerie de l'ensemble des régions s'élève à 931 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 964 millions d'euros l'an passé, soit une diminution de 3,4 %. Le solde quotidien moyen de trésorerie est moins élevé que le solde de fin d'année et s'établit à 696 millions d'euros, soit une baisse de 11 % par rapport à 2000. Cet écart s'explique par le tirage massif sur les lignes de trésorerie en fin d'exercice qui permet de solder les crédits de trésorerie et de budgétiser les recettes en investissement.



Le rapport des dettes et créances à court terme permet toujours de dégager une ressource de 341 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport à 2000, mais qui vient améliorer le fonds de roulement. Ce dernier reste stable à 590 millions d'euros (contre 582 millions en 2000), soit une variation positive de 8 millions d'euros. Il représente 15,5 jours de dépenses budgétaires réelles, tandis qu'il constituait une réserve de 16,2 jours de dépenses en 2000.

La situation financière des régions reste solide, favorisée en 2001 par un fléchissement du montant de dettes à court terme. La trésorerie de fin d'année permet pour la première fois depuis dix ans de couvrir les dettes à court terme, les régions ont donc pu envisager avec sérénité l'exercice 2002.

Les régions conduisent par ailleurs une gestion plus active de la trésorerie et de la dette, aidées en cela par la diversification des produits financiers, ce qui leur permet de réduire leur niveau de trésorerie et de diminuer leurs charges financières.

# Compte des régions

(en millions de francs)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES)</b>					
Achats et charges externes	1 953	2 381	2 155	2 039	2 380
Charges de personnel	1 923	2 077	2 218	2 416	2 611
Impôts et Taxes, reversements et restitutions	36	32	36	56	68
Transferts versés	20 892	23 731	26 151	27 639	28 452
<i>Contingents et participations</i>	17 700	19 802	21 488	22 446	22 832
<i>au profit des EPLE</i>	4 362	4 445	4 697	4 842	4 976
<i>au profit de la Formation professionnelle</i>	10 952	11 539	12 650	12 713	12 860
<i>autres</i>	2 386	3 817	4 141	4 892	4 995
<i>Subventions et allocations</i>	3 192	3 929	4 663	5 193	5 620
Charges financières	4 394	3 988	3 755	3 736	3 179
<i>Intérêts des emprunts</i>	3 671	3 255	3 098	2 897	2 705
Autres charges diverses	908	1 016	1 070	1 095	1 098
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 106</b>	<b>33 225</b>	<b>35 385</b>	<b>36 980</b>	<b>37 788</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>26 000</b>	<b>27 336</b>	<b>27 374</b>	<b>29 456</b>	<b>28 968</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)</b>					
Immobilisations incorporelles	38	46	33	51	63
Immobilisations corporelles	1 885	2 040	1 596	1 500	1 604
Immobilisations en cours	13 742	13 896	12 396	12 392	12 312
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>15 666</b>	<b>15 981</b>	<b>14 025</b>	<b>13 943</b>	<b>13 979</b>
Subventions d'équipement versées	19 621	20 247	19 933	19 837	20 398
Remboursements sur subventions et participations	77	407	368	82	52
Divers	445	375	317	318	287
<b>DEPENSES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 809</b>	<b>37 011</b>	<b>34 643</b>	<b>34 179</b>	<b>34 716</b>
Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	6 507	6 729	7 474	10 908	11 371
Immobilisations financières	1 374	1 282	803	1 213	1 122
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 690</b>	<b>45 021</b>	<b>42 920</b>	<b>46 300</b>	<b>47 209</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1 176</b>	<b>-452</b>	<b>1 204</b>	<b>-67</b>	<b>101</b>

# Compte des régions

(en millions d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES)</b>					
Achats et charges externes	298	363	329	311	363
Charges de personnel	293	317	338	368	398
Impôts et Taxes, reversements et restitutions	5	5	6	8	10
Transferts versés	3 185	3 618	3 987	4 214	4 338
<i>Contingents et participations</i>	2 698	3 019	3 276	3 422	3 481
<i>au profit des EPLE</i>	665	678	716	738	759
<i>au profit de la Formation professionnelle</i>	1 670	1 759	1 929	1 938	1 961
<i>autres</i>	364	582	631	746	762
<i>Subventions et allocations</i>	487	599	711	792	857
Charges financières	670	608	572	570	485
<i>Intérêts des emprunts</i>	560	496	472	442	412
Autres charges diverses	138	155	163	167	167
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 590</b>	<b>5 065</b>	<b>5 394</b>	<b>5 638</b>	<b>5 761</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>3 964</b>	<b>4 167</b>	<b>4 173</b>	<b>4 491</b>	<b>4 416</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)</b>					
Immobilisations incorporelles	6	7	5	8	10
Immobilisations corporelles	287	311	243	229	245
Immobilisations en cours	2 095	2 118	1 890	1 889	1 877
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>2 388</b>	<b>2 436</b>	<b>2 138</b>	<b>2 126</b>	<b>2 131</b>
Subventions d'équipement versées	2 991	3 087	3 039	3 024	3 110
Remboursements sur subventions et participations	12	62	56	12	8
Divers	68	57	48	48	44
<b>DEPENSES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 459</b>	<b>5 642</b>	<b>5 281</b>	<b>5 211</b>	<b>5 292</b>
Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	992	1 026	1 139	1 663	1 734
Immobilisations financières	209	195	122	185	171
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 661</b>	<b>6 863</b>	<b>6 543</b>	<b>7 058</b>	<b>7 197</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>179</b>	<b>-69</b>	<b>184</b>	<b>-10</b>	<b>15</b>

## Evolution du compte des régions entre 1996 et 2001

	(en pourcentage)			
	1997/1996	1998/1997	1999/1998	2000/1999
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES)</b>				
Achats et charges externes	21,9	-9,5	-5,4	16,7
Charges de personnel	8,0	6,8	8,9	8,0
Impôts et Taxes, reversements et restitutions	-8,6	11,5	53,2	22,9
Transferts versés	13,6	10,2	5,7	2,9
<i>Contingents et participations</i>	11,9	8,5	4,5	1,7
<i>au profit des EPLE</i>	1,9	5,7	3,1	2,8
<i>au profit de la Formation professionnelle</i>	5,4	9,6	0,5	1,2
<i>autres</i>	60,0	8,5	18,1	2,1
<i>Subventions et allocations</i>	23,1	18,7	11,4	8,2
Charges financières	-9,2	-5,8	-0,5	-14,9
<i>Intérêts des emprunts</i>	-11,3	-4,8	-6,5	-6,6
Autres charges diverses	11,8	5,4	2,3	0,3
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10,4</b>	<b>6,5</b>	<b>4,5</b>	<b>2,2</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>5,1</b>	<b>0,1</b>	<b>7,6</b>	<b>-1,7</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)</b>				
Immobilisations incorporelles	19,2	-27,2	54,1	22,5
Immobilisations corporelles	8,2	-21,8	-6,0	6,9
Immobilisations en cours	1,1	-10,8	0,0	-0,6
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>2,0</b>	<b>-12,2</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,3</b>
Subventions d'équipement versées	3,2	-1,6	-0,5	2,8
Remboursements sur subventions et participations	n.s.	-9,5	n.s.	-36,1
Divers	-15,8	-15,5	0,3	-9,8
<b>DEPENSES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3,4</b>	<b>-6,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>1,6</b>
Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	3,4	11,1	45,9	4,2
Immobilisations financières	-6,7	-37,3	51,0	-7,5
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>7,9</b>	<b>2,0</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>	<b>n.s.</b>

# Compte des régions

(en millions de francs)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS)</b>					
Ventes, prestations et autres produits	11	11	11	12	13
Transferts reçus	15 088	17 877	18 448	19 633	18 552
<i>Participations de l'Etat hors DGF-DGD</i>	7 573	9 798	10 413	11 486	11 059
<i>DGF-DGD et FC DR (1)</i>	6 207	6 278	6 283	6 299	6 217
<i>Remboursements, subventions et autres participations</i>	1 309	1 801	1 751	1 848	1 276
Impôts locaux	23 431	24 146	24 784	24 927	25 898
Impôts indirects et autres taxes	14 897	15 865	16 757	11 982	12 376
<i>Taxe sur les cartes grises</i>	8 097	7 676	8 280	8 792	9 004
<i>Taxe sur les permis de conduire</i>	332	319	286	212	156
<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation TRADE (2)</i>	4 003	5 282	5 601	-	-
<i>Autres taxes</i>	2 466	2 588	2 591	2 978	3 216
Compensation liée à la suppression de la TRADE	-	-	-	6 083	5 225
Attributions fiscales, péréquation et autres compensations	1 627	1 587	1 506	2 531	3 272
Autres produits courants non financiers	568	607	808	795	1 001
Produits courants financiers	428	388	377	339	362
Produits exceptionnels	55	79	67	134	56
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 106</b>	<b>60 560</b>	<b>62 759</b>	<b>66 436</b>	<b>66 756</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)</b>					
Dotations et fonds divers	6 204	6 223	6 535	7 055	6 899
<i>FCTVA</i>	2 251	2 060	2 165	2 468	1 961
<i>Dotation régionale d'équipement scolaire</i>	3 107	3 179	3 183	3 414	3 471
Subventions et participations d'équipement reçues	1 554	1 540	1 264	1 047	1 279
Aliénation d'immobilisations autres que financières	41	11	21	26	20
Recettes diverses	208	136	163	295	289
<b>RECETTES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 008</b>	<b>7 910</b>	<b>7 984</b>	<b>8 424</b>	<b>8 487</b>
Emprunts et dettes assimilées	9 566	8 600	7 451	7 425	8 912
Remboursements de prêts et avances	1 293	723	1 316	927	943
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 867</b>	<b>17 233</b>	<b>16 750</b>	<b>16 777</b>	<b>18 341</b>
Autofinancement	26 000	27 336	27 374	29 456	28 968
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 866</b>	<b>44 569</b>	<b>44 124</b>	<b>46 233</b>	<b>47 310</b>

(1) *Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation, Fonds de Correction des Déséquilibres Régionaux*

(2) *La Taxe Régionale Additionnelle aux Droits d'Enregistrement est supprimée en 1999. Les régions perçoivent désormais une dotation de compensation versée par l'Etat*

# Compte des régions

(en millions d'euros)

	1996	1997	1998	1999
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS)</b>				
Ventes, prestations et autres produits	2	2	2	2
Transferts reçus	2 300	2 725	2 812	2 993
<i>Participations de l'Etat hors DGF-DGD</i>	1 154	1 494	1 587	1 751
<i>DGF-DGD et FCDR (1)</i>	946	957	958	960
<i>Remboursements, subventions et autres participations</i>	200	275	267	282
Impôts locaux	3 572	3 681	3 778	3 800
Impôts indirects et autres taxes	2 271	2 419	2 555	1 827
<i>Taxe sur les cartes grises</i>	1 234	1 170	1 262	1 340
<i>Taxe sur les permis de conduire</i>	51	49	44	32
<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation TRADE (2)</i>	610	805	854	-
<i>Autres taxes</i>	376	395	395	454
Compensation liée à la suppression de la TRADE	-	-	-	927
Attributions fiscales, péréquation et autres compensations	248	242	230	386
Autres produits courants non financiers	87	93	123	121
Produits courants financiers	65	59	57	52
Produits exceptionnels	8	12	10	20
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 553</b>	<b>9 232</b>	<b>9 568</b>	<b>10 128</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)</b>				
Dotations et fonds divers	946	949	996	1 076
<i>FCTVA</i>	343	314	330	376
<i>Dotation régionale d'équipement scolaire</i>	474	485	485	521
Subventions et participations d'équipement reçues	237	235	193	160
Aliénation d'immobilisations autres que financières	6	2	3	4
Recettes diverses	32	21	25	45
<b>RECETTES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 221</b>	<b>1 206</b>	<b>1 217</b>	<b>1 284</b>
Emprunts et dettes assimilées	1 458	1 311	1 136	1 132
Remboursements de prêts et avances	197	110	201	141
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 876</b>	<b>2 627</b>	<b>2 554</b>	<b>2 558</b>
Autofinancement	3 964	4 167	4 173	4 491
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 840</b>	<b>6 794</b>	<b>6 727</b>	<b>7 048</b>

(1) Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation,

Fonds de Correction des Déséquilibres Régionaux

(2) La Taxe Régionale Additionnelle aux Droits d'Enregistrement est supprimée en 1999.

Les régions perçoivent désormais une dotation de compensation versée par l'Etat

## Evolution du compte des régions entre 1996 et 2001

(en pourcentage)

	1997/1996	1998/1997	1999/1998	2000/1999
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS)</b>				
Ventes, prestations et autres produits	-2,0	0,9	10,8	10,0
Transferts reçus	18,5	3,2	6,4	-5,5
<i>Participations de l'Etat hors DGF-DGD</i>	29,4	6,3	10,3	-3,7
<i>DGF-DGD et FCDR (1)</i>	1,1	0,1	0,2	-1,3
<i>Remboursements, subventions et autres participations</i>	37,6	-2,8	5,5	-30,9
Impôts locaux	3,1	2,6	0,6	3,9
Impôts indirects et autres taxes	6,5	5,6	-28,5	3,3
<i>Taxe sur les cartes grises</i>	-5,2	7,9	6,2	2,4
<i>Taxe sur les permis de conduire</i>	-3,7	-10,4	-26,0	-26,1
<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation, TRADE (2)</i>	31,9	6,0	-	-
<i>Autres taxes</i>	5,0	0,1	15,0	8,0
Compensation liée à la suppression de la TRADE	-	-	-	-14,1
Attributions fiscales, péréquation et autres compensations	-2,5	-5,1	68,1	29,3
Autres produits courants non financiers	6,8	33,2	-1,6	25,8
Produits courants financiers	-9,4	-2,9	-9,9	6,7
Produits exceptionnels	42,7	-14,7	98,6	-57,9
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7,9</b>	<b>3,6</b>	<b>5,9</b>	<b>0,5</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)</b>				
Dotations et fonds divers	0,3	5,0	8,0	-2,2
<i>FCTVA</i>	-8,5	5,1	14,0	-20,6
<i>Dotation régionale d'équipement scolaire</i>	2,3	0,1	7,3	1,7
Subventions et participations d'équipement reçues	-0,9	-17,9	-17,1	22,2
Aliénation d'immobilisations autres que financières	-72,7	87,7	24,3	-24,1
Recettes diverses	-34,5	20,0	80,9	-2,3
<b>RECETTES DEFINITIVES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>5,5</b>	<b>0,7</b>
Emprunts et dettes assimilées	-10,1	-13,4	-0,3	20,0
Remboursements de prêts et avances	-44,1	82,1	-29,5	1,7
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-8,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>0,2</b>	<b>9,3</b>
Autofinancement	5,1	0,1	7,6	-1,7
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,0</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>

(1) Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation, Fonds de Correction des Déséquilibres Régionaux

(2) La Taxe Régionale Additionnelle aux Droits d'Enregistrement est supprimée en 1999.

Les régions perçoivent désormais une dotation de compensation versée par l'Etat

## Répartition fonctionnelle des principales dépenses des régions

(en millions de francs)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>					
Services généraux	106	43	56	78	92
Enseignement-formation	13 144	13 505	11 718	11 975	11 648
Culture-vie sociale	116	128	91	92	132
Logement	26	3	1	0	0
Développement urbain	61	51	69	19	14
Développement rural et aménagement de l'espace	126	148	143	200	254
Transport et télécommunications	1 222	1 291	1 303	1 174	1 357
Action économique	94	121	169	96	89
Opérations immobilières et mobilières hors programme	761	664	470	309	392
Autres	10	29	5	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>15 666</b>	<b>15 981</b>	<b>14 025</b>	<b>13 943</b>	<b>13 979</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>					
à l'Etat	4 192	4 313	3 558	3 560	3 369
à des communes, des départements, des régions	3 926	4 006	3 954	4 027	4 393
à des groupements et à des EPL	1 297	1 353	1 543	1 473	1 606
à des particuliers et des entreprises	2 581	2 497	2 506	2 614	3 091
à des organismes publics ou semi-publics	5 202	5 741	5 957	5 430	5 028
Autres subventions d'équipement	2 422	2 337	2 416	2 732	2 912
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>19 621</b>	<b>20 247</b>	<b>19 933</b>	<b>19 837</b>	<b>20 398</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Services financiers	4 405	4 007	3 756	3 756	3 186
Personnel permanent	1 754	1 906	2 032	2 198	2 378
Ensembles immobiliers et mobiliers	390	366	366	374	451
Administration générale	1 216	1 244	1 238	1 333	1 425
Voierie et réseaux divers	49	36	35	43	42
Relations publiques	452	432	366	417	467
Enseignement	4 956	5 107	5 090	5 805	6 455
<i>Lyées et autres EPLE</i>	4 799	4 838	4 809	4 664	4 924
<i>Enseignement supérieur</i>	119	193	184	216	279
Sport et beaux arts	1 215	1 309	1 298	1 605	1 785
Services sociaux	27	26	23	29	37
Interventions économiques générales	3 205	5 408	6 064	6 628	6 425
Interventions en matière agricole	373	424	452	457	479
Interventions en matière industrielle et commerciale	433	464	527	539	576
Interventions en matière socio-économique	11 385	12 170	13 417	13 517	13 801
<i>Formation professionnelle</i>	10 683	9 663	10 628	10 879	10 971
Charges non affectées, reversements de taxes, autres	245	326	723	278	282
<b>TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 106</b>	<b>33 225</b>	<b>35 385</b>	<b>36 980</b>	<b>37 788</b>

## Répartition fonctionnelle des principales dépenses des régions

(en millions d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>					
Services généraux	16	7	9	12	14
Enseignement-formation	2 004	2 059	1 786	1 826	1 776
Culture-vie sociale	18	20	14	14	20
Logement	4	0	0	0	0
Développement urbain	9	8	10	3	2
Développement rural et aménagement de l'espace	19	23	22	30	39
Transport et télécommunications	186	197	199	179	207
Action économique	14	18	26	15	14
Opérations immobilières et mobilières hors programme	116	101	72	47	60
Autres	2	4	1	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>2 388</b>	<b>2 436</b>	<b>2 138</b>	<b>2 126</b>	<b>2 131</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>					
à l'Etat	639	657	542	543	514
à des communes, des départements, des régions	599	611	603	614	670
à des groupements et à des EPL	198	206	235	224	245
à des particuliers et des entreprises	394	381	382	398	471
à des organismes publics ou semi-publics	793	875	908	828	767
Autres subventions d'équipement	369	356	368	417	444
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>2 991</b>	<b>3 087</b>	<b>3 039</b>	<b>3 024</b>	<b>3 110</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Services financiers	672	611	573	573	486
Personnel permanent	267	291	310	335	363
Ensembles immobiliers et mobiliers	59	56	56	57	69
Administration générale	185	190	189	203	217
Voierie et réseaux divers	7	6	5	7	6
Relations publiques	69	66	56	64	71
Enseignement	756	779	776	885	984
<i>Lyçées et autres EPLE</i>	732	738	733	711	751
<i>Enseignement supérieur</i>	18	29	28	33	43
Sport et beaux arts	185	200	198	245	272
Services sociaux	4	4	4	4	6
Interventions économiques générales	489	824	924	1 010	979
Interventions en matière agricole	57	65	69	70	73
Interventions en matière industrielle et commerciale	66	71	80	82	88
Interventions en matière socio-économique	1 736	1 855	2 045	2 061	2 104
<i>Formation professionnelle</i>	1 629	1 473	1 620	1 659	1 673
Charges non affectées, reversements de taxes, autres	37	50	110	42	43
<b>TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 590</b>	<b>5 065</b>	<b>5 394</b>	<b>5 638</b>	<b>5 761</b>

## Répartition fonctionnelle des principales dépenses des régions

(en pourcentage)

	1997/1996	1998/1997	1999/1998	2000/1999
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>				
Services généraux	-59,7	31,9	39,4	17,5
Enseignement-formation	2,7	-13,2	2,2	-2,7
Culture-vie sociale	10,3	-29,0	1,1	43,1
Logement	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Développement urbain	-16,2	35,1	-72,7	-25,7
Développement rural et aménagement de l'espace	17,3	-3,3	39,5	27,3
Transport et télécommunications	5,6	0,9	-9,9	15,6
Action économique	29,0	39,4	-43,2	-7,0
Opérations immobilières et mobilières hors programme	-12,8	-29,2	-34,3	26,9
Autres	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT</b>	<b>2,0</b>	<b>-12,2</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,3</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>				
à l'Etat	2,9	-17,5	0,1	-5,4
à des communes, des départements, des régions	2,0	-1,3	1,9	9,1
à des groupements et à des EPL	4,3	14,0	-4,5	9,0
à des particuliers et des entreprises	-3,3	0,3	4,3	18,2
à des organismes publics ou semi-publics	10,4	3,8	-8,8	-7,4
Autres subventions d'équipement	-3,5	3,4	13,1	6,6
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>3,2</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,8</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>				
Services financiers	-9,0	-6,3	n.s.	-15,2
Personnel permanent	8,7	6,6	8,2	8,2
Ensembles immobiliers et mobiliers	-6,3	-0,1	2,4	20,5
Administration générale	2,3	-0,5	7,7	6,9
Voierie et réseaux divers	-25,9	-3,4	23,8	-3,5
Relations publiques	-4,4	-15,4	14,1	11,9
Enseignement	3,0	-0,3	14,1	11,2
<i>Lyées et autres EPLE</i>	0,8	-0,6	-3,0	5,6
<i>Enseignement supérieur</i>	62,5	-5,0	17,7	29,1
Sport et beaux arts	7,7	-0,8	23,6	11,2
Services sociaux	-5,4	-11,0	27,2	25,0
Interventions économiques générales	68,7	12,1	9,3	-3,1
Interventions en matière agricole	13,8	6,5	1,1	4,9
Interventions en matière industrielle et commerciale	7,1	13,6	2,3	6,9
Interventions en matière socio-économique	6,9	10,2	0,7	2,1
<i>Formation professionnelle</i>	-9,6	10,0	2,4	0,8
Charges non affectées et reversements de taxes	32,7	122,1	-61,6	1,7
<b>TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10,4</b>	<b>6,5</b>	<b>4,5</b>	<b>2,2</b>

## Dette à long et moyen terme de 1996 à 2001

(en millions de francs)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>					
Crédit Local de France	18 398	18 462	18 096	16 412	15 189
Emissions dans le public	6 466	7 325	8 562	9 223	8 896
Banques et établissements assimilés	9 484	9 493	9 201	7 213	7 444
Caisse des dépôts et consignations	8 013	7 695	6 737	5 321	5 190
Caisses d'épargne	4 398	5 272	5 298	3 615	3 778
Crédit foncier	1 705	1 583	1 451	1 260	1 118
Autres établissements et prêts divers	5 685	6 244	6 693	9 530	8 510
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>54 150</b>	<b>56 074</b>	<b>56 038</b>	<b>52 574</b>	<b>50 125</b>

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS</b>					
ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS	1 538	1 483	2 041	1 852	1 694
<b>DETTE A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>55 688</b>	<b>57 557</b>	<b>58 079</b>	<b>54 427</b>	<b>51 819</b>

## Dettes à long et moyen terme de 1996 à 2001

(en millions d'euros)

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>					
Crédit Local de France	2 805	2 814	2 759	2 502	2 316
Emissions dans le public	986	1 117	1 305	1 406	1 356
Banques et établissements assimilés	1 446	1 447	1 403	1 100	1 135
Caisse des dépôts et consignations	1 222	1 173	1 027	811	791
Caisses d'épargne	670	804	808	551	576
Crédit foncier	260	241	221	192	170
Autres établissements et prêts divers	867	952	1 020	1 453	1 297
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>8 255</b>	<b>8 548</b>	<b>8 543</b>	<b>8 015</b>	<b>7 641</b>

	1996	1997	1998	1999	2000
<b>ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS</b>					
ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS	234	226	311	282	258
<b>DETTE A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>8 490</b>	<b>8 774</b>	<b>8 854</b>	<b>8 297</b>	<b>7 900</b>

## Dettes à long et moyen terme de 1996 à 2001

(en pourcentage)

	1997	1998	1999	2000
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>				
Crédit Local de France	0,3	-2,0	-9,3	-7,5
Emissions dans le public	13,3	16,9	7,7	-3,5
Banques et établissements assimilés	0,1	-3,1	-21,6	3,2
Caisse des dépôts et consignations	-4,0	-12,4	-21,0	-2,5
Caisses d'épargne	19,9	0,5	-31,8	4,5
Crédit foncier	-7,1	-8,4	-13,2	-11,3
Autres établissements et prêts divers	9,8	7,2	42,4	-10,7
<b>DETTE RESULTANT D'EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>3,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>-6,2</b>	<b>-4,7</b>

	1997	1998	1999	2000
<b>ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS</b>				
ENGAGEMENTS A LONG ET MOYEN TERME SANS RECEPTION DE FONDS	-3,6	37,6	-9,2	-8,6
<b>DETTE A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>3,4</b>	<b>0,9</b>	<b>-6,3</b>	<b>-4,8</b>

## Opérations de fonctionnement de l'exercice 2001 - Charges

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	(en milliers d'euros)
60 Denrées et fournitures consommées	12 621
61 Frais de personnel	382 641
62 Impôts et taxes	2 989
63 Travaux et services extérieurs	123 279
64 Participations et prestations au bénéfice de tiers	3 207 891
65 Allocations et subventions	960 559
66 Frais de gestion générale et de transport	263 854
67 Frais financiers	318 126
68 Dotations aux comptes d'amortissement	10 320
69 Charges exceptionnelles	10 980
<b>Total de la classe 6 - Charges par nature</b>	<b>5 293 261</b>
82 Résultats antérieurs	15 201
83 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 565 998
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>3 581 199</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 874 460</b>

## Opérations de fonctionnement de l'exercice 2001 - Produits

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	(en milliers d'euros)
70 Produits de l'exploitation	1 398
71 Produits domaniaux	7 527
72 Produits financiers	18 585
73 Remboursements, subventions, participations	1 662 052
74 Dotations versées par l'Etat	975 984
75 Impôts indirects	2 183 715
77 Contributions directes	4 018 365
78 Travaux d'équipement en régie et réduction de charges	0
79 Produits exceptionnels	8 498
<b>Total de la classe 7 - Produits par nature</b>	<b>8 876 124</b>
82 Résultats antérieurs	2 892
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>2 892</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 879 016</b>

## Opérations d'investissement de l'exercice 2001 - Dépenses

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	(en milliers d'euros)
10 Dotations	-
13 Frais d'investissement	2 552 149
14 Participation à des travaux d'équipement	2 034
16 Emprunts et dettes à moyen et long terme	1 671 104
18 Dettes à long ou moyen terme	33 350
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>4 258 636</b>
21 Immobilisations	251 681
23 Immobilisations en cours	990 940
24 Immobilisations sinistrées	-
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	605 534
26 Titres et valeurs	13 149
27 Dépôts et cautionnements versés	28
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>1 861 331</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 119 967</b>

## Opérations d'investissement de l'exercice 2001 - Recettes

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	(en milliers d'euros)
10 Dotation	119 937
11 Réserves	3 558 008
13 Frais d'investissement	19 911
14 Participation à des travaux d'équipement	779 225
16 Emprunts et dettes à moyen et long terme	1 485 641
18 Dettes à long ou moyen terme	973
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>5 963 694</b>
21 Immobilisations	15 137
23 Immobilisations en cours	11 813
24 Immobilisations sinistrées	10 059
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	112 808
26 Titres et valeurs	1 202
27 Dépôts et cautionnements versés	1 654
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>152 674</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 116 368</b>

## Opérations de fonctionnement de l'exercice 2001 - Charges

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	(en milliers de francs)
60 Denrées et fournitures consommées	82 789
61 Frais de personnel	2 509 961
62 Impôts et taxes	19 607
63 Travaux et services extérieurs	808 659
64 Participations et prestations au bénéfice de tiers	21 042 387
65 Allocations et subventions	6 300 852
66 Frais de gestion générale et de transport	1 730 772
67 Frais financiers	2 086 773
68 Dotations aux comptes d'amortissement	67 694
69 Charges exceptionnelles	72 025
<b>Total de la classe 6 - Charges par nature</b>	<b>34 721 518</b>
82 Résultats antérieurs	99 712
83 Excédent de fonctionnement capitalisé	23 391 412
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>23 491 123</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 212 642</b>

## Opérations de fonctionnement de l'exercice 2001 - Produits

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	(en milliers de francs)
70 Produits de l'exploitation	9 173
71 Produits domaniaux	49 373
72 Produits financiers	121 907
73 Remboursements, subventions, participations	10 902 348
74 Dotations versées par l'Etat	6 402 035
75 Impôts indirects	14 324 230
77 Contributions directes	26 358 745
78 Travaux d'équipement en régie et réduction de charges	0
79 Produits exceptionnels	55 746
<b>Total de la classe 7 - Produits par nature</b>	<b>58 223 558</b>
82 Résultats antérieurs	18 968
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>	<b>18 968</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 242 526</b>

## Opérations d'investissement de l'exercice 2001 - Dépenses

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	<i>(en milliers de francs)</i>
10 Dotations	-
13 Frais d'investissement	16 740 999
14 Participation à des travaux d'équipement	13 341
16 Emprunts et dettes à moyen et long terme	10 961 721
18 Dettes à long ou moyen terme	218 759
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>27 934 819</b>
21 Immobilisations	1 650 920
23 Immobilisations en cours	6 500 140
24 Immobilisations sinistrées	-
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	3 972 040
26 Titres et valeurs	86 251
27 Dépôts et cautionnements versés	181
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>12 209 531</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 144 350</b>

## Opérations d'investissement de l'exercice 2001 - Recettes

<i>Total national hors région Ile-de-France</i>	<i>(en milliers de francs)</i>
10 Dotation	786 735
11 Réserves	23 339 000
13 Frais d'investissement	130 605
14 Participation à des travaux d'équipement	5 111 384
16 Emprunts et dettes à moyen et long terme	9 745 165
18 Dettes à long ou moyen terme	6 379
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>	<b>39 119 268</b>
21 Immobilisations	99 294
23 Immobilisations en cours	77 487
24 Immobilisations sinistrées	65 982
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	739 975
26 Titres et valeurs	7 887
27 Dépôts et cautionnements versés	10 850
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>1 001 473</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 120 742</b>

## Bilan au 31 décembre 2001 - Actif

Total national hors région Ile-de-France

(en milliers d'euros)

21 Immobilisations	10 784 026
23 Immobilisations en cours	13 131 882
24 Immobilisations sinistrées	-17 564
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	1 599 169
26 Titres et valeurs	272 517
27 Dépôts et cautionnements versés	92 959
28 Affectations	427 959
29 Dépenses imprévues	5
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>26 290 953</b>
40 Créanciers ordinaires	763
41 Débiteurs ordinaires	267 445
42 Personnel	19
43 Etat	7 843
46 Débiteurs et créditeurs divers	85 375
49 Comptes d'attente et de régularisation	16 518
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>	<b>377 963</b>
52 Effets à payer	0
51 Prêts et avances à court terme	9
54 Chèques	13
56 Disponibilités au Trésor	819 995
58 Disponibilités chez les régisseurs	43 065
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>	<b>863 081</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 531 998</b>

## Bilan au 31 décembre 2001 - Passif

Total national hors région Ile-de-France

(en milliers d'euros)

10	Dotation	2 826 350
11	Réserves	41 934 961
12	Report à nouveau	1 676 512
13	Frais d'investissement	-35 699 202
14	Participations à des travaux d'équipement	10 169 992
15	Provisions pour pertes et charges	42 186
16	Emprunts et dettes à long ou moyen terme	5 679 744
18	Dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	251 743
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>		<b>26 882 284</b>
40	Créanciers ordinaires	479 738
41	Débiteurs ordinaires	10
42	Personnel	569
43	Etat	3 272
44	Autres collectivités locales et E.P.L.	595
45	Services à comptabilité distincte	54 352
46	Débiteurs et créditeurs divers	49 104
47	Produits perçus ou comptabilisés d'avance	16 338
49	Comptes d'attente et de régularisation	46 737
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>		<b>650 715</b>
52	Effets à payer	12
54	Chèques	0
56	Disponibilités au Trésor	32 763
58	Disponibilités chez les régisseurs	0
59	Virements internes	0
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>		<b>32 775</b>
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>		<b>-33 776</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>27 531 998</b>

## Bilan au 31 décembre 2001 - Actif

Total national hors région Ile-de-France

(en milliers de francs)

21 Immobilisations	70 738 573
23 Immobilisations en cours	86 139 499
24 Immobilisations sinistrées	(115 213)
25 Prêts, avances, créances à long ou moyen terme	10 489 863
26 Titres et valeurs	1 787 597
27 Dépôts et cautionnements versés	609 770
28 Affectations	2 807 228
29 Dépenses imprévues	30
<b>Total de la classe 2 - Valeurs immobilisées</b>	<b>172 457 348</b>
40 Créanciers ordinaires	5 008
41 Débiteurs ordinaires	1 754 325
42 Personnel	121
43 Etat	51 449
46 Débiteurs et créditeurs divers	560 025
49 Comptes d'attente et de régularisation	108 348
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>	<b>2 479 277</b>
52 Effets à payer	2
51 Prêts et avances à court terme	56
54 Chèques	83
56 Disponibilités au Trésor	5 378 814
58 Disponibilités chez les régisseurs	282 487
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>	<b>5 661 442</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>180 598 068</b>

## Bilan au 31 décembre 2001 - Passif

Total national hors région Ile-de-France

(en milliers de francs)

10	Dotation	18 539 639
11	Réserves	275 075 311
12	Report à nouveau	10 997 197
13	Frais d'investissement	-234 171 418
14	Participations à des travaux d'équipement	66 710 773
15	Provisions pour pertes et charges	276 720
16	Emprunts et dettes à long ou moyen terme	37 256 678
18	Dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	1 651 324
<b>Total de la classe 1 - Capitaux permanents</b>		<b>176 336 224</b>
40	Créanciers ordinaires	3 146 873
41	Débiteurs ordinaires	67
42	Personnel	3 733
43	Etat	21 464
44	Autres collectivités locales et E.P.L.	3 904
45	Services à comptabilité distincte	356 525
46	Débiteurs et créditeurs divers	322 101
47	Produits perçus ou comptabilisés d'avance	107 168
49	Comptes d'attente et de régularisation	306 577
<b>Total de la classe 4 - Comptes de tiers</b>		<b>4 268 412</b>
52	Effets à payer	77
54	Chèques	0
56	Disponibilités au Trésor	214 912
58	Disponibilités chez les régisseurs	0
59	Virements internes	0
<b>Total de la classe 5 - Comptes financiers</b>		<b>214 989</b>
<b>Total de la classe 8 - Résultats de fonctionnement</b>		<b>-221 556</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>180 598 069</b>

## Opérations de fonctionnement - ventilation par service

**Total national hors région Ile-de-France**

(en milliers d'euros)

Chapitres	Dépenses	Recettes
930 Service financier	921 689	15 516
931 Personnel permanent	342 601	5 455
932 Ensembles immobiliers et mobiliers	67 394	3 830
934 Administration générale	209 794	3 491
936 Voirie	7 693	221
<b>Total du chapitre 93 - Services indirects</b>	<b>1 549 170</b>	<b>28 513</b>
940 Relations publiques	53 839	346
943 Enseignement	808 810	273 781
945 Sports et beaux-arts	291 536	3 825
946 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	9 374	15
<b>Total du chapitre 94 - Services administratifs</b>	<b>1 163 559</b>	<b>277 967</b>
<b>Total du chapitre 95 - Services sociaux</b>	<b>6 687</b>	<b>2</b>
961 Interventions économiques générales	1 123 518	407 642
962 Interventions en matière agricole	101 419	977
963 Interventions en matière industrielle et commerciale	118 577	3 416
964 Interventions socio-économiques	1 807 224	734 055
965 Domaine (productif de revenus)	0	1 583
968 Autres services agricoles industriels et commerciaux	3 531	230
<b>Total du chapitre 96 - Services économiques</b>	<b>3 154 269</b>	<b>1 147 902</b>
970 Charges et produits non affectés	2 825 886	1 474 304
971 Impôts obligatoires	177 970	4 785 253
977 Service fiscal, impôts complémentaires	0	1 165 265
<b>Total du chapitre 97 - Service fiscal</b>	<b>3 003 857</b>	<b>7 424 822</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 877 542</b>	<b>8 879 206</b>

## Opérations d'investissement - ventilation par programme

### Total national hors région Ile-de-France

(en milliers d'euros)

Chapitres	Dépenses	Recettes
900 Services généraux d'intérêt régional	48 484	398
901 Enseignement - Formation	1 841 922	624 716
902 Culture, vie sociale	170 975	2 567
903 Santé	5 617	23
904 Interventions sociales	12 018	0
905 Logements	66 526	1 312
906 Développement urbain	130 914	503
907 Développement rural et aménagement de l'espace naturel	373 346	23 429
908 Transports, postes et télécommunications	1 004 534	194 433
909 Action économique	700 358	117 698
<b>Total du chapitre 90 - Programmes et interventions de la région</b>	<b>4 354 694</b>	<b>965 080</b>
920 Formation professionnelle et apprentissage	1 746	99
922 Opérations immobilières et mobilières hors programme	67 936	14 780
925 Mouvements financiers	1 693 993	277 945
927 Financement globalisé de la section d'investissement	1 598	4 858 464
<b>Total du chapitre 92 - Opérations hors programme</b>	<b>1 765 272</b>	<b>5 151 288</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 119 967</b>	<b>6 116 368</b>

## Opérations de fonctionnement - ventilation par service

### Total national hors région Ile-de-France

(en milliers de francs)

Chapitres	Dépenses	Recettes
930 Service financier	6 045 882	101 778
931 Personnel permanent	2 247 314	35 783
932 Ensembles immobiliers et mobiliers	442 077	25 125
934 Administration générale	1 376 157	22 900
936 Voirie	50 462	1 449
<b>Total du chapitre 93 - Services indirects</b>	<b>10 161 891</b>	<b>187 035</b>
940 Relations publiques	353 160	2 267
943 Enseignement	5 305 446	1 795 882
945 Sports et beaux-arts	1 912 350	25 093
946 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	61 490	98
<b>Total du chapitre 94 - Services administratifs</b>	<b>7 632 445</b>	<b>1 823 341</b>
<b>Total du chapitre 95 - Services sociaux</b>	<b>43 865</b>	<b>15</b>
961 Interventions économiques générales	7 369 796	2 673 955
962 Interventions en matière agricole	665 266	6 409
963 Interventions en matière industrielle et commerciale	777 817	22 410
964 Interventions socio-économiques	11 854 612	4 815 085
965 Domaine (productif de revenus)	0	10 381
968 Autres services agricoles industriels et commerciaux	23 159	1 506
<b>Total du chapitre 96 - Services économiques</b>	<b>20 690 650</b>	<b>7 529 746</b>
970 Charges et produits non affectés	18 536 600	9 670 799
971 Impôts obligatoires	1 167 408	31 389 205
977 Service fiscal, impôts complémentaires	0	7 643 635
<b>Total du chapitre 97 - Service fiscal</b>	<b>19 704 008</b>	<b>48 703 639</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58 232 860</b>	<b>58 243 776</b>

## Opérations d'investissement - ventilation par programme

### Total national hors région Ile-de-France

(en milliers de francs)

Chapitres	Dépenses	Recettes
900 Services généraux d'intérêt régional	318 035	2 610
901 Enseignement - Formation	12 082 217	4 097 869
902 Culture, vie sociale	1 121 520	16 840
903 Santé	36 843	150
904 Interventions sociales	78 835	0
905 Logements	436 384	8 607
906 Développement urbain	858 739	3 301
907 Développement rural et aménagement de l'espace naturel	2 448 989	153 686
908 Transports, postes et télécommunications	6 589 313	1 275 397
909 Action économique	4 594 048	772 047
<b>Total du chapitre 90 - Programmes et interventions de la région</b>	<b>28 564 923</b>	<b>6 330 507</b>
920 Formation professionnelle et apprentissage	11 451	648
922 Opérations immobilières et mobilières hors programme	445 632	96 949
925 Mouvements financiers	11 111 866	1 823 200
927 Financement globalisé de la section d'investissement	10 479	31 869 437
<b>Total du chapitre 92 - Opérations hors programme</b>	<b>11 579 428</b>	<b>33 790 235</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 144 350</b>	<b>40 120 742</b>

# METHODOLOGIE

---

Afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation à donner aux informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant le régime administratif des collectivités territoriales et les documents budgétaires et comptables en usage, et de préciser les concepts de l'analyse financière opérée par la Direction Générale de la Comptabilité publique.

## **I - LE REGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES LOCALES**

On désigne par collectivités territoriales les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la Corse a été renforcé par la loi n° 91428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, la région Ile-de-France comporte également des spécificités budgétaires.

## **II - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES**

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

• **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

• **La section d'investissement** retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) *En recettes* :

- d'une part, "l'autofinancement brut" dégagé par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;

- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des "subventions" et des "emprunts".

2) *En dépenses* :

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;

- les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital, subventions versées...).

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

### III -LES CONCEPTS DE L'ANALYSE FINANCIERE OPEREE PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'analyse financière ne peut être rapprochée sans précaution des données de la Comptabilité économique nationale.

En effet, le champ d'application des travaux de la Direction Générale de la Comptabilité publique n'est pas identique à celui retenu par la Comptabilité économique nationale.

Par ailleurs, les concepts sur lesquels s'appuie l'analyse financière opérée par la Direction Générale de la Comptabilité publique méritent d'être précisés pour éviter toute erreur d'interprétation.

- ***En ce qui concerne le champ d'application***, la définition des collectivités locales retenue par la Comptabilité économique nationale est, à la fois, restrictive puisqu'elle ne comporte pas les collectivités à vocation spécialisée (leurs opérations sont retracées dans le compte des entreprises non financières) et spécifique puisqu'elle ne coïncide pas avec la définition administrative traditionnelle des collectivités locales. Elle comporte des organismes tels que les chambres de Commerce, de Métiers et d'Agriculture.

- ***En ce qui concerne les concepts***, l'analyse retracée dans le présent volume, qui résulte d'une synthèse exhaustive des comptabilités traitées individuellement et non d'une extrapolation à partir d'échantillons, permet :

- de mesurer les flux des dépenses et des recettes de chaque exercice ;
- de suivre l'évolution des principales rubriques des comptes de fonctionnement et d'investissement ;
- de dégager certains éléments tels que l'autofinancement, l'annuité de la dette, l'équipement net.

Cette analyse est effectuée après élimination des opérations comptables d'ordre qui ne correspondent ni à des recettes, ni à des dépenses effectives, mais procèdent seulement à certains transferts d'un compte à un autre sans modifier le montant global des recettes et dépenses.

Elle porte donc sur les flux réels de dépenses et de recettes des exercices considérés. Ainsi, par exemple, les dotations pour amortissement n'apparaissent pas dans les charges de fonctionnement et viennent, dès lors, accroître le montant de l'autofinancement tel qu'il est ensuite repris au compte d'investissement. Est ainsi dégagée une notion d'"autofinancement brut", qui permet de mesurer la capacité réelle des collectivités locales à couvrir une partie de leurs dépenses d'investissement à l'aide de leurs ressources réelles propres.

Cet autofinancement brut ne doit pas être confondu avec l'épargne brute définie par la Comptabilité économique nationale. Celle-ci est le solde du compte "d'affectation" dont les ressources comprennent notamment les subventions d'équipement. Elle diffère, ne serait-ce que par ce mode de calcul des subventions, de l'excédent d'exploitation ordinaire des comptabilités locales.

A cet égard, il faut également souligner que les dépenses d'investissement de la section d'investissement des collectivités locales ne recouvrent pas les mêmes données que celles figurant au compte de capital des agents économiques, c'est-à-dire la "formation brute de capital fixe" et les achats de terrains et d'immeubles. La section d'investissement des collectivités locales reprend ces éléments mais elle y ajoute des opérations financières (remboursements d'emprunts, prêts, avances accordées...) qui apparaissent seulement dans les comptes financiers des agents de la Comptabilité nationale.

Mais, quels que soient les écarts qui apparaissent entre les analyses ci-après et les résultats du compte du sous-agent "collectivités locales" de la Comptabilité économique nationale, il reste que les deux séries de travaux sont établies grâce à l'exploitation exhaustive des comptes individuels de gestion tenus par les comptables du Trésor.

# LEXIQUE

---

## *Annuité de la dette*

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## *Autofinancement brut*

L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce solde comprend en conséquence les dotations pour amortissements et provisions et le prélèvement sur la section de fonctionnement mais non les travaux réalisés par la collectivité pour elle-même. Il constitue la capacité d'autofinancement des investissements, capacité qui a pu n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice.

## *Besoin/ capacité de financement*

Le besoin de financement se mesure par l'excédent des dépenses "définitives" réalisées au cours de l'exercice sur les recettes "définitives" augmentées de l'autofinancement brut. Négatif, ce solde est une **capacité de financement**.

## *Concours financiers de l'Etat*

L'Etat verse des concours financiers importants aux collectivités locales. D'après la loi de finances ces concours sont les suivants :

a) Prélèvements sur les recettes de l'Etat :

- dotation globale de fonctionnement (DGF)
- fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- autres prélèvements.

b) Subventions de fonctionnement :

- dotation générale de décentralisation (DGD),
- remboursement de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- autres subventions.

c) Subventions d'équipement :

- dotation globale d'équipement (D.G.E.),
- dotation régionale d'équipement des lycées (DRES)
- dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- subventions spécifiques.

(Les principales rubriques sont définies dans le présent lexique).

### ***Définitives (opérations)***

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier dans un sens ou un autre, la dette : emprunts, créances, remboursements du capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme, mouvements de trésorerie ...

### ***Dette à long et moyen terme en fin d'exercice***

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à deux ans et sur les dettes à long et moyen terme contractées sans réception préalable de fonds (engagement de verser des subventions par annuités).

### ***Dotation générale de décentralisation (DGD)***

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'Etat et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

### ***Dotation globale de fonctionnement (DGF)***

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Elle a succédé au versement représentatif de la taxe sur les salaires (VRTS) versé par l'Etat aux collectivités locales jusqu'en 1977, en remplacement de la taxe locale supprimée en 1968.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Elle n'est pas versée aux régions sauf pour la région Ile-de-France du fait de ses spécificités statutaire et budgétaire.

### ***Dotation globale d'équipement (DGE)***

La dotation globale d'équipement a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982.

Ce versement libre d'emploi, est effectué chaque année par l'Etat aux communes, départements, et à leurs regroupements, ainsi qu'à la région Ile-de-France qui bénéficie d'une dotation pour les lycées en agglomérations nouvelles.

### ***Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)***

#### ***Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)***

A compter du 1er janvier 1986, les dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses pédagogiques et de personnel restant de la compétence de l'Etat) des établissements scolaires du second degré sont prises en charge par la région pour les lycées et établissements de niveau équivalent, par le département pour les collèges.

Si le transfert de compétences en matière de fonctionnement est financé dans le cadre de la DGD versée aux collectivités locales, en matière d'investissement il entraîne, conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, la création :

- d'une dotation régionale d'équipement scolaire attribuée aux régions en fonction de critères objectifs reflétant la capacité d'accueil des établissements (lycées) et l'évolution de la population scolarisable ;

- d'une dotation départementale d'équipement des collèges attribuée aux départements à partir d'enveloppes régionales définies selon les mêmes critères que ci-dessus, par l'intermédiaire de la conférence des présidents de conseils généraux ou, à défaut d'accord, par le préfet de région.

### ***Emprunts***

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice.

### ***Fiscalité directe***

Pour éviter des confusions entre des termes voisins mais qui recouvrent des réalités légèrement différentes, les notions d'impôts directs, de contributions directes et d'impositions directes sont précisées ici.

Ces différentes rubriques s'articulent de la façon suivante :

		{	Impositions directes
	{ Contributions directes	{	
Impôts directs	{	{	Contributions directes
	{	{	autres que les im-
	{	{	positions directes
	{	{	
	{	{	
	{ Impôts directs autres que contributions directes.		

Les impôts directs regroupent l'ensemble de la fiscalité directe ; ils sont comptabilisés aux comptes 76 et 77 des cadres comptables réglementaires des collectivités locales.

Les contributions directes (qui constituent la totalité des impôts directs des régions) figurent au compte 77.

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») sont retracées au sous-compte 777. Elles constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation (dont la part régionale a été supprimée en 2001 par la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000)
- la taxe professionnelle

Les subventions fiscales, les attributions des fonds de péréquation et de solidarité, ainsi que les dotations de compensation au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, sont enregistrées dans la rubrique "attributions fiscales, péréquation et autres compensations".

### ***Fiscalité indirecte***

Cette rubrique, appelée aussi impôts indirects, voit ses produits comptabilisés au compte 75.

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- la taxe sur les permis de conduire ;
- la taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- la taxe sur les cartes grises ;
- l'octroi de mer ;
- taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux départements d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants et sur le rhum.

L'article 39 de la loi de finances initiale pour 1999 a supprimé la taxe additionnelle régionale aux droits de mutation. Cette suppression est compensée par une dotation versée par l'État.

### ***Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)***

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en oeuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

### ***Fonds de roulement en fin d'exercice***

Le fonds de roulement en fin d'exercice résulte de l'excédent des valeurs réalisables et disponibles sur les dettes à court terme figurant au bilan de clôture de l'exercice. Il correspond au résultat global et cumulé des opérations budgétaires de l'exercice.

Le coefficient de fonds de roulement indique la durée théorique du fonds de roulement rapporté aux dépenses budgétaires réelles.

### ***Immobilisations financières***

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

### ***Intérêts des emprunts***

Les intérêts des emprunts sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins de deux ans, qui fait partie, non des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie et qui peut également donner lieu à des paiements d'intérêts.

### ***Investissement (dépenses)***

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des *opérations définitives*)

Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières

### ***Investissement (recettes)***

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors emprunts et remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des *opérations définitives*)

Les recettes réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

Les recettes totales d'investissement sont les recettes réelles d'investissement augmentées de l'autofinancement brut.

### ***Marge d'autofinancement courant (MAC)***

Autofinancement brut diminué des remboursements de dettes en capital. La marge d'autofinancement courant mesure la capacité de la collectivité à financer

ses dépenses d'investissements grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Ce ratio doit être analysé avec précaution, car il peut être affecté dans une large mesure par des mouvements de renégociation d'emprunts se traduisant par un gonflement artificiel des masses enregistrées en emprunts et en remboursements en capital.

#### ***Subventions en annuités (versées)***

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

#### ***Trésorerie***

*Disponibilités* : solde débiteur du compte 568

*Créances à court terme* : soldes débiteurs des comptes des classes 4 et 5 (sauf 568).

*Dettes à court terme* : soldes créditeurs des comptes des classes 4 et 5